

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 19 FEVRIER 2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX-NEUF FEVRIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER, HAGHEBAERT, GUET, LAVIER, SZEWCZYK, PECHER, SCHOULEUR, BEYER, BOURILLON, CHAPILLON, DEMAUMONT, BERTHIER, RAMBAUD, CLEMENT, PEPIN, BERTHELIER, PATUREAU, VALS, LETORT, BUISSON, BEGUIN, DUCHENE, SAMIEZ, DAVY, DOOR, JEHANNET, SUPPLISSON, DIGEON, MALET, BUTOR, PARE, COQUELIN, CHARPENTIER, OVYN, THIERRY, DELAHAIE, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DECOURT, SERRANO, BOURDOIS, COULON, ABSOLU, CANCEL.

M. CHUPAU avait donné pouvoir à M. BERTHIER, M. VAILLANT à M. DOOR, M. DUVAL à M. DIGEON, M. LAURENT à M. THIERRY.

o.o.o.o

Madame FEVRIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Approbation du PV de la séance du 28 novembre 2013 et du 19 décembre 2013	6
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT	6
Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 08-59 du 10-04-08)	6
Information : PLU intercommunal – Procédure de modification	8

FINANCES..... 8

1) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget général.....	9
2) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Assainissement.....	9
3) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Eau Potable	10
4) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Grande Prairie.....	10
5) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe ZI AMILLY	10
6) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Ilot 22 (quartier Plateau-Kennedy).....	11
7) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget général	11
8) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe assainissement.....	29
9) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable	31
10) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie	32
11) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly.....	32
12) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Ilot 19 (quartier Plateau-Kennedy).....	32
13) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Ilot 22 (quartier Plateau-Kennedy).....	33
14) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2014	33
15) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) Taux unique 2014	34
16) Participation au S.M.I.R.T.O.M. – Exercice 2014.....	34
17) Participation au Syndicat Mixte ARBORIA – Exercice 2014.....	34
18) Participation au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2014	34
19) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2014.....	35
20) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing).....	35
21) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de renouvellement urbain Plateau - Kennedy.....	35
22) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de rénovation du musée Girodet	36
23) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de construction d'un stade multisports	36
24) Apurement du compte 1069 – Budget général	37
25) Intégration de la commune de Saint Maurice-sur-Fessard à l'AME – Transfert des travaux des rues de la Varenne et rue de la Bezonde – Transfert des subventions amortissables du service assainissement reçues en 2013.....	37
26) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard pour l'accompagner dans l'achat d'un immeuble abritant un commerce de boulangerie-pâtisserie	37

AFFAIRES GENERALES	38
27) Modification de la représentation de l'AME au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Château-Renard	38
28) Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'exploitation des stands de tir à 25 et 50 m de Champfleuri à Montargis	38
29) Abandon de l'intérêt communautaire d'une partie de la rue de l'Europe à Amilly.....	39
30) Commune de Corquilleroy – Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'extension du Pôle d'activités « du Bigot »	40
31) Prise de compétences statutaire : construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire.....	41
32) Modification au tableau des effectifs	42
AFFAIRES SOCIALES.....	45
33) Attribution d'une subvention à l'ORPADAM-CLIC – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	45
34) Attribution d'une subvention à l'association CHRYSALIDE – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	46
35) Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	46
36) Attribution d'une subvention à l'Association Montargoise d'Animation (AMA) – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	47
37) Attribution d'une subvention à l'Association Château de sable – Exercice 2014.....	47
38) Attribution d'une subvention à l'Association Artistes de nos vies – Exercice 2014.....	48
39) Attribution d'une subvention à l'Association Mille sourires au titre de l'exercice 2014.....	48
40) Contribution à l'Accueil de jour de Montargis	49
RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU	49
41) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération 9 Place Saint Loup - Montant des participations et modalités de versement	49
42) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération rue du Gros Moulin à Amilly - Montant des participations et modalités de versement	50
43) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération rue de la Quenarde à Corquilleroy - Montant des participations et modalités de versement	51
CULTURE	51
44) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de mise à disposition gratuite d'espaces au sein de la médiathèque d'agglomération destinés à accueillir le service des archives municipales de la ville de Montargis (annule et remplace la délibération n° 13-280 du 28/11/13).....	51
45) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec l'ASR du château de Montargis – Exercice 2013	52
46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes.....	52
RESEAU DES MEDIATHEQUES.....	53
47) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions de mise à disposition des médiathèques-relais avec les communes d'Amilly et de Chalette-sur-Loing.....	53

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 54

- 48) Adoption du programme Energie-Climat de l'AME et autorisation à Monsieur le Président de déposer un dossier de demande de reconnaissance Cap Cit'ergie® 54
- 49) Attribution d'une subvention à l'association "les Chats Errants du Montargois" au titre de l'exercice 2014 et renouvellement de la convention..... 56
- 50) Attribution d'une subvention au refuge SPA de Chilleurs-Aux-Bois au titre de l'exercice 2014..... 56

POLITIQUE DE LA VILLE..... 57

- 51) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AVL (aide aux victimes du Loiret) au titre de l'exercice 2014 et de signer la convention afférente 57
- 52) Attribution d'une subvention à l'association IMANIS dans le cadre de son activité d'accueil de jour au titre de l'année 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente 58
- 53) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le club SOLID' » dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ludothèque en Equateur..... 59
- 54) Autorisation À Monsieur le Président d'assurer la dévolution de biens à l'association COALLIA et de signer la convention afférente..... 59

SPORTS..... 60

- 55) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes..... 60
- 56) Attribution d'une aide financière à la performance sportive 2014 61
- 57) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de « grandes » manifestations sportives..... 62
- 58) Attribution de subventions 2014 aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive de l'AME 63
- 59) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME 64
- 60) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec les clubs 64

AFFAIRES ECONOMIQUES 65

- 61) Participation pour le fonctionnement du CFA (centre de formation des apprentis) Est Loiret – Exercice 2014..... 65
- 62) Attribution d'une subvention à la « Maison de l'Emploi Est Loiret » en tant que membre constitutif – Exercice 2014 65
- 63) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2014..... 66
- 64) Attribution d'une subvention à l'ADEL et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat – Exercice 2014 66
- 65) Attribution d'une subvention ordinaire et d'une subvention au titre de la taxe de séjour à l'OTSI – Exercice 2014 67
- 66) Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique pour son projet « Osez citoyens » - Exercice 2014..... 67
- 67) Promesse de vente au bénéfice de la société VOL'V pour la réalisation d'un projet de méthanisation à Pannes/Corquilleroy 68

URBANISME ET LOGEMENT..... 69

68)	P.R.U du Plateau - Résidentialisation de 18 programmes immobiliers - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (18 dossiers).....	69
69)	PLH – Construction de 21 logements sociaux sis rue des Bourgoins à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à France Loire pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations	70
70)	ADIL du Loiret (Agence Départementale d'Information sur le Logement) – Participation de l'AME pour 2014.....	70
71)	HD - PACT du Loiret – Participation de l'AME pour 2014	71
72)	Commune de Cepoy - Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 25 appartenant à Madame AUGUSTE – délibération complémentaire	71
73)	Commune d'Amilly-Pôle commercial du Chesnoy : avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement.....	72
74)	Commune de Corquilleroy-Extension du pôle d'activités du Bigot : autorisation de déposer un dossier pour l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquisitions foncières	74
75)	Concession d'aménagement « Pôle commercial du Chesnoy » à Amilly : présentation et approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL).....	74
76)	PLU intercommunal – Approbation du bilan de la concertation pour la modification simplifiée sur la commune de Châlette sur Loing – « Garenne Malot »	75
77)	PLU intercommunal – Arrêt du projet et approbation du bilan de la concertation de la procédure de révision allégée sur la commune de Cepoy (zone des étangs).....	76
78)	Commune de Montargis – Château d'eau de la Colletterie – Convention d'occupation.....	77
79)	Commune de Montargis – Centre commercial de la Chaussée – Acquisition de locaux commerciaux au 1er étage	77
80)	Commune d'Amilly – Réalisation d'un accotement rue des Ponts – Acquisition des parcelles BM n° 70 et 72.....	78

TRAVAUX..... 79

81)	Autorisation à Monsieur le Président de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie la subvention pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées – Programme 2013	79
82)	Aménagement des plans d'eau de Cepoy : demande de subvention au Conseil général du Loiret dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département.....	80
83)	Réfection des sanitaires au camping de la Forêt à Montargis : demande de subvention au Conseil général du Loiret dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département	80
84)	Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc (RD 94) sur la commune de Montargis portant sur des modifications du projet en phase travaux.....	81
85)	Autorisation à Monsieur le Président de signer le futur marché de reprise de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du musée Girodet.....	81
86)	Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes avec les communes de Châlette-sur-loing et Montargis pour les travaux de voirie des tranches 2 et 3 du renouvellement urbain des espaces publics du quartier du Plateau	83

TRANSPORTS..... 84

87)	Extension du périmètre de transport urbain (PTU) de l'AME : Approbation de la convention d'affrètement des services de transport départementaux du Conseil général	
-----	--	--

du Loiret pour la desserte interne du PTU de l'AME et autorisation de Monsieur le
Président de signer ladite convention 84

MOTION **85**
88) Motion contre le projet de découpage cantonal 85

o o o o o

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures.

Monsieur DOOR rappelle que cette séance est la dernière avant le renouvellement du Conseil communautaire. Le prochain Conseil aura lieu après les élections municipales, courant avril. Il émet le souhait que le futur Conseil communautaire continue de travailler dans la sérénité. Il remercie les élus qui ne siégeront plus au sein de la nouvelle assemblée, pour le travail accompli et la sérénité qui a toujours régné pendant ces 6 ans de mandat. Il invite les élus à prendre part au vin d'honneur, qui sera servi à la fin de la séance.

Approbation du PV de la séance du 28 novembre 2013 et du 19 décembre 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de séance du Conseil de l'AME du 28 novembre 2013 et du 19 décembre 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 13-20 du 20/12/2013 :

J'ai décidé d'annuler la décision n° 13-18 du 29/11/13 relative au Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'encontre de la parcelle cadastrée section BC n° 55p à Châlette-sur-Loing.

Décision n° 14-01 du 23/01/2014 :

J'ai décidé de déclarer sans suite la procédure adaptée relative à la réalisation d'une véloroute le long des canaux du Loing et de Briare dans l'AME - 1ère Tranche : du chemin rural de la vallée à l'écluse de Bûges.

Décision n° 14-02 du 24/01/2014 :

J'ai décidé d'annuler la décision n° 13-14 du 11/10/2013 et de signer une nouvelle convention de mise à disposition de locaux situés au 35 et 37 rue Dorée à Montargis, pour la période initiale du 14 octobre 2013 au 31 décembre 2014. Ces locaux accueillent le P'tit Musée Girodet.

Décision n° 14-03 du 06/02/2014 :

J'ai décidé de signer avec l'association Billard Club de l'Agglomération Montargoise la convention de mise à disposition de locaux à Corquilleroy, dédiés à son activité.

Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 08-59 du 10-04-08)

Marché n° 13-068T du 16/12/2013 :

J'ai signé le marché pour les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, branchements et travaux divers de l'AME. MERLIN TP est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant minimum de 300 000 € et maximum de 900 000 €.

Marché n° 13-069T du 08/01/2014 :

J'ai signé le marché de travaux relatif à l'aménagement paysager de l'avenue du Château sur la commune de Cepoy. EUROVIA Centre Loire est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 132 574,67 € HT.

Marché n° 13-070T du 07/01/2014 :

J'ai signé le marché de travaux relatif à l'aménagement paysager de l'avenue du Château sur la commune de Cepoy. CITEOS est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 29 727 € HT.

Marché n° 13-071T du 07/01/2014 :

J'ai signé le marché de travaux relatif à l'aménagement paysager de l'avenue du Château sur la commune de Cepoy. BOURDIN est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 38 987,50 € HT.

Marché n° 13-072S du 13/01/14 :

J'ai signé le marché de services relatif au contrôle technique pour les travaux d'aménagement d'une maison de santé et de bureaux au Centre commercial de la Chaussée à Montargis. SOCOTEC est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 7 300 € HT.

Marché n° 13-074T du 16/12/2013 :

J'ai signé le marché de travaux relatif à la création d'un réseau eaux pluviales rue du Général de Gaulle à Amilly. MERLIN TP Environnement est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 141 775,00 € HT.

Marché n° 13-075T du 17/12/2013 :

J'ai signé le marché de travaux relatif au remplacement des portes extérieures du local d'accueil et des locaux techniques des blocs sanitaires. AFL FOESSEL est l'attributaire de ce marché qui s'élève à un montant de 35 450,85 € HT.

Marché n° 13-076S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 1 concernant les assurances des dommages aux biens et des risques annexes a été attribué à SMACL Assurances pour un montant de 50 868,32 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 13-077S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 2 concernant les assurances des responsabilités et des risques annexes a été attribué à SMACL Assurances pour un montant de 12 505,17 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 13-078S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 3 concernant les assurances des véhicules à moteur et des risques annexes a été attribué à SMACL Assurances pour un montant de 3 961,29 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 13-079S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 4 concernant les assurances de protection juridique de la collectivité a

été attribué à SARRE & MOSELLE / CDP Assurances pour un montant de 837,86 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 13-080S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 5 concernant les assurances des prestations statutaires a été attribué à GRAS SAVOYE / CNP Assurances pour un montant de 44 197 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 13-081S du 24/12/2013 :

J'ai signé le marché de services relatif aux assurances de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Le lot n° 6 concernant les assurances tous risques expositions a été attribué à SARRE & MOSELLE / HISCOX France pour un montant de 150 € TTC (prime annuelle), marché sur une durée de 4 ans.

Marché n° 14-001-S du 6/02/14 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la rue des Alouettes et de la rue des Grillons sur la commune de Cepoy. La SARL ORLING est l'attributaire de ce marché pour un montant de 12 950 € HT.

Information : PLU intercommunal – Procédure de modification

Monsieur DOOR : « Je vous informe que, par arrêté n° 14-11 en date du 03/02/2014, j'ai prescrit la procédure de modification du PLUi et fixé les modalités de la concertation avec le public. Elle consiste en la mise à disposition de celui-ci de la notice explicative du projet de modification en cours d'élaboration, avec un registre pour les observations éventuelles.

Cet arrêté et son dossier sont disponibles dans les communes concernées par le PLUi depuis vendredi 07/02/2014. Une annonce est également parue le même jour dans la République du Centre.

Le service PADD a mis la notice explicative à la disposition des services des mairies par internet également le vendredi 07/02/2014.

Afin de laisser le temps à tout public de prendre connaissance de celle-ci, le bilan de la concertation n'interviendra qu'après les élections.

Quant au reste de la procédure, voilà comment elle pourrait se décomposer :

Calendrier prévisionnel de la procédure :

- Délibération approuvant le bilan de la concertation : 1^{ère} quinzaine de mai 2014
- Arrêté du Président mettant le projet de modification à l'enquête publique : mi-mai 2014
- Ouverture de l'enquête publique : mi-juin 2014
- Fermeture enquête publique : mi-juillet 2014
- Délibération approuvant le projet de modification : septembre 2014
- Caractère exécutoire de la modification : 1 mois après la transmission de la délibération et du dossier au contrôle de légalité. »

FINANCES

1) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2013 sont les suivants :

-	Section d'investissement	Déficit	7 213 508.10 €
-	Section de fonctionnement	Excédent	10 061 646.95 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

-	Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	7 213 508.10 €
-	Recettes	Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 113 372.15 €

7 213 508.10 €

4 281 997.05 € (RAR Dépenses)

5 382 133.00 € (RAR Recettes)

6 113 372.15 €

Section de fonctionnement :

Recettes Compte 002 Excédent reporté 3 948 274.80 €. »

Monsieur SUPPLISSON explique que la trésorerie principale de Montargis n'a communiqué les résultats précis qu'hier seulement. Ces chiffres seront pris en compte dans les reprises anticipées. En revanche, les budgets seront modifiés ultérieurement afin de respecter l'équilibre budgétaire.

Monsieur DOOR remercie le service des finances qui a préparé ce budget primitif. Les chiffres de la trésorerie n'étant transmis que la veille de cette séance, il paraissait impossible de modifier le budget, alors que celui-ci avait été étudié par les membres du Bureau et transmis aux élus communautaires. Monsieur SUPPLISSON l'a indiqué, les écarts entre les chiffres prévisionnels et ceux annoncés par la trésorerie sont mineurs.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

2) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

-	Section d'investissement	Excédent	1 337 317.95 €
-	Section de fonctionnement	Excédent	2 917 813.29 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

-	Dépenses	Compte 001	Excédent d'investissement	1 337 317.95 €
-	Recettes	Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	182 681.52 €

1 337 317.95 €

RAR Dépenses 1 519 999.47 €

RAR Recettes /

182 681.52 €

Section de fonctionnement :

- Recettes Compte 002 Excédent reporté 2 735 131.77 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

3) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Eau Potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

- Section d'investissement Déficit 15 611.27 €
- Section de fonctionnement Excédent 162 438.54 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 15 611.27 €
- Recettes Compte 108 Excédent de fonctionnement capitalisé 31 814.69 €

15 611.27 €
RAR Dépenses 9741.42 €
25 352.69 €

Section de fonctionnement :

- Recettes Compte 002 Excédent reporté 130 623.85 € (inscrit au BP 2014 : 115 012.58 €). »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

4) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2013 sont les suivants :

- Section d'investissement déficit 271 801.19 €
- Section de fonctionnement excédent 0.58 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 271 801.19 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 00 Excédent de fonctionnement 0.58 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

5) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe ZI AMILLY

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2013 sont les suivants :

- Section d'investissement déficit 2 395 570.86 €
- Section de fonctionnement déficit 0.59 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 2 395 570.86 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 001 Déficit de fonctionnement 0.59 €.»

Délibération votée à l'UNANIMITE.

6) Reprise anticipée du résultat 2013 au budget primitif 2014 – Budget Annexe Ilot 22 (quartier Plateau-Kennedy)

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2013 sont les suivants :

- Section d'investissement déficit 941 942.52 €
 - Section de fonctionnement excédent 0.51 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à reprendre au budget primitif 2014 les résultats 2013 par anticipation.

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement 941 942.52 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses Compte 002 Excédent de fonctionnement 0.51 €.»

Délibération votée à l'UNANIMITE.

7) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON présente les grandes lignes du budget général 2014 :

	BP2013	BP2014
Total section de fonctionnement	46.329.672 €	43.840.772 € (-5,4%)
Total section d'investissement	29.788.885 €	34.031.748 € (+14,2%)
TOTAL	76.118.557 €	77.872.520 € (+2,3%)

Budget Primitif 2014

Budget Général

Recettes de fonctionnement: Diminution de l'excédent reporté et baisse des dotations de l'Etat, mais progression des recettes fiscales

	BP2013	BP2014
Total recettes de fonctionnement	46.329.672 €	43.840.772 € (-2.488.900 €)
Excédent reporté	7.634.434 €	3.961.955 € (-3.672.479 €)
Dotations de l'Etat	12.771.258 €	12.226.142 € (-545.116 €)
Recettes fiscales	18.620.865 €	20.173.569 € (+1.552.704 €)

2

Budget Primitif 2014

Budget Général

Recettes fiscales en progression de 1,5 millions d'euros, à taux de fiscalité inchangés

	BP2013	BP2014
TFTH	9.309.143 €	10.700.000 €
CVAE	3.893.984 €	3.700.000 €
Taxe Com	900.000 €	1.100.000 €
IFER	287.738 €	330.000 €
FNGIR	3.900.000 €	4.043.569 €
AC	330.000 €	300.000 €

3

Budget Primitif 2014

Budget Général

Baisse des dépenses de fonctionnement, due à la baisse du virement à la section d'investissement, les autres dépenses de fonctionnement augmentant de 0,5%

	BP2013	BP2014
Total dépenses de fonctionnement	46.329.672 €	43.840.772 € (-2.488.900 €)
Virement à la section d'investissement	6.300.000 €	3.600.000 € (-2.700.000 €)
Autres dépenses de fonctionnement	40.029.672 €	40.240.772 € (+211.100 €)

4

Budget Primitif 2014

Budget Général

Les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées

	BP2013	BP2014
Reversements aux communes	12.288.968 €	12.227.000 € (-61.968 €)
SDIS+SMIRTOM+AMELYS	12.665.855 €	12.647.866 € (-7.989 €)
Politiques de la communauté	13.295.559 €	13.620.906 € (+325.347 €)
Charges financières	1.779.290 €	1.745.000 € (-34.290 €)

5

Budget Primitif 2014 Budget Général

Croissance de la section d'investissement
due aux restes à réaliser et aux reports

	BP2013	BP2014
Dépenses réelles d'investissement	24.692.971€	22.536.243 €
Restes à réaliser	3.329.005 €	4.281.997 €
Déficit reporté (face à affectation de résultat)	1.766.909 €	7.213.508 €
TOTAL Section d'investissement	29.788.885 €	34.031.748 €

6

Budget Primitif 2014 Budget Général

Principales dépenses réelles d'investissement 2014

	BP2013	BP2014
Voirie (y compris voirie ANRU)	5.432.806 €	8.921.482 €
Assainissement pluvial	2.075.769 €	2.830.605 €
Groupements de commande	1.298.424 €	2.122.150 €
Matériels de transport	1.207.371 €	1.023.059 €

7

Budget Primitif 2014 Budget Général

Réduction de la dette de 870.000 € au cours de l'année 2013

	01/01/2013	01/01/2014
Dette du Budget Général	49.116.656 €	48.784.291 €
Dette du Budget Assainissement	5.834.489 €	5.296.767 €
TOTAL DETTE	54.951.145 €	54.081.058 €

8

Budget Primitif 2014 Budget Général

Nouvelle réduction prévisionnelle de la dette de l'ordre de 2.000.000 € pour 2014

	2013	2014
Produit des emprunts prévu au BP	8.353.666 €	7.650.000 €
Emprunts réalisés	4.000.000 €	4.000.000 € (e)
<u>Remb.</u> capital prévu au BP	4.600.000 €	5.070.000 €
<u>Remb.</u> capital réalisé	4.332.000 €	5.000.000 € (e)
<u>Remb.</u> capital Budget Annexe Ass.	537.722 €	1.074.800 €

9

Budget Primitif 2014

Budget Général

La dette rapportée aux recettes de fonctionnement baisse de nouveau pour atteindre son niveau le plus bas depuis 15 ans: 121%

	2002	2013
Budget général	130%	124%
Budget annexe assainissement	290%	74%
Budget consolidé	156%	121%

10

Monsieur SUPPLISSON détaille les sections de fonctionnement et d'investissement, et annonce les dépenses et recettes inscrites au budget général, par fonction :

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de : 43 840 772 € (BP précédent : 46 329 671 €) avec un excédent reporté de 3 961 955 €. Le virement est de 3 600 000 €.

Fonction 92 020 : Service administratif

Dépenses : 3 973 202,00

BP précédent 3 732 820,00

Fluides et contrats entretien	130 270,00
dont 2500 € pour les futurs bâtiments de la chaussée	
Charges générales	738 142,00
Informatique	210 240,00
Subventions culturelles	90 500,00
APSAM	9 000,00
ARABESQUE	3 000
Henriet Rouard	20 200
MASQUE D'OR	17 000,00
AGORA	3 500,00
MONTARGIS COINCE LA BULLE	12 000,00
FUAJ	2 000,00
PROJET ORCHESTRE A L'ECOLE	15 000,00
AGART	3 500,00
PARC ET JARDIN	300,00
PROJETS NOUVEAUX	5 000,00

PERSONNEL	2 804 050,00	1 recrutement au s/infrastructure		
Recettes :	318 246,00		BP Précédent	342 000,00
<u>Fonction 92 023 : Communication</u>				
Dépenses :	120 300,00		BP Précédent	89 800,00
dont 10 000 € pour l'ANRU et 4 000,00 € de subvention pour C2L				
Recettes	0		BP Précédent	15 000,00
<u>Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies</u>				
Dépenses :	23 000,00		BP Précédent	25 500
<u>Fonction 92 025 : COS de l'AME</u>				
Dépenses :	45 000,00		BP Précédent	45 000
<u>Fonction 92 112 : Police Intercommunale</u>				
Dépenses :	232 180,00		BP Précédent	210 721
Charges générales	24 200,00			
Personnel	205 340,00			
Recettes	118 670,00		BP Précédent	120 000
<u>Fonction 92 113 : Service Incendie</u>				
Dépenses	3 244 476,00		BP Précédent	3 239 003
<u>Fonction 92321 : MEDIATHEQUE</u>				
Dépenses :	1 474 755,00		BP Précédent	1 249 370
AGORAME	87 000,00			
MEDIATHEQUE	465 875,00			
PERSONNEL	921 880,00	recrutement : 1 AGORAME + 1 SERVICE INFORMATIQUE		
Recettes :	48 100,00		BP Précédent	55 100,00
<u>Fonction 92 322 : Musée</u>				
Dépenses :	495 100,00		BP Précédent	472 840
Charges générales	153 630,00			
Personnel	341 370,00			
Recettes :	14 700,00		BP Précédent	24 100,00
<u>Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation</u>				
Dépenses :	841 965,00		BP Précédent	990 661,00
Programmation soumis à TVA	365 405,00			
Régie	84 700,00			
Personnel	362 760,00			
Recettes :	351 645,00		BP Précédent	216 000,00
Recettes soumis TVA	115 000,00			

Fonction 92 411 B : Complexe Sportif

Dépenses :	347 730,00		BP Précédent	329 640,00
Complexe		91 800,00		
Personnel		237 700,00		
Vélodrome		17 160,00		

(dont 1 enveloppe de 1300 € pour des vacataires)

Recettes :	37 050,00		BP Précédent	36 050,00
------------	-----------	--	--------------	-----------

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

Dépenses :	58 040,00		BP Précédent	60 200,00
Lac Cepoy		27 500,00		
Aérodrome		25 400,00		
Stand de tir		5 140,00		

Recettes	40 490,00		BP Précédent	38 000,00
----------	-----------	--	--------------	-----------

Fonction 92 415 : Politique sportive

Dépenses :	165 500,00		BP Précédent	208 637,00
Frais divers		8 000,00		
Grandes manifestations		45 000,00		
Aide à la performance		31 500,00		
Aide au mouvement sportif		75 000,00		
UNSS		6 000,00		

Recettes	8 000,00		BP Précédent	0,00
----------	----------	--	--------------	------

Fonction 92510 : MAISON DE SANTE

Dépenses :	11 000,00		BP Précédent	0,00
Charges générales		11 000,00		

Fonction 92 521 : Service à caractère social / Handicapés

Dépenses :	148 250		BP Précédent	187 850,00
IME		5 500,00		

SUBVENTIONS :

Chrysalide	12 500,00
Vaincre la mucoviscidose	3 000,00
AMA	45 000,00
Accueil de jour	75 000,00
Château de sable	2 500,00
Mille sourires	4 000,00
Artistes de nos vies	750,00

Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage

(Dont DSP 163000)

Dépenses :	184 300		BP Précédent	171 400,00
------------	---------	--	--------------	------------

Recettes :	95 300		BP Précédent	95 364,00
------------	--------	--	--------------	-----------

Fonction 92 61 : SOCIAL

Dépenses :	50 000	BP Précédent	50 000,00
Subvention ORPADAM	50 000,00		
<u>Fonction 92 72 : Aide au secteur locatif</u>			
Dépenses :	60 993	BP Précédent	77 200,00
dont FUL - ADIL - UDAH =	58 500,00		
<u>Fonction 92 810 : transport</u>			
Dépenses :	3 275 280	BP Précédent	3 317 332,00
dont 3 225 000 de contribution			
Recettes :	2 970 000,00	BP Précédent	2 891 740,00
dont 2 500 000 de versement transport			
<u>Fonction 92 811 : Eau et Assainissement</u>			
Dépenses	253 800,00	BP Précédent	326 470,00
dont marché entretien réseau	250 000,00		
SIG	15 250,00		
<u>Fonction 92 812 : Collecte et traitement ordures ménagères</u>			
Dépenses :	6 128 110,00	BP Précédent	6 109 520,00
dont participation	6 092 750,00 (+1%)		
Recettes :	2 985 360,00	BP Précédent	2 904 960,00
dont TEOM	2 950 000,00		
<u>Fonction 92 824 : aménagement urbain / Contrat de Ville / Maison de la forêt</u>			
Dépenses :	1 567 016,00	BP Précédent	1 401 318,00
ANRU	178 865,00		
dont étude plan sauvegarde copropriété du plateau 100000€			
Fete du plateau	35 000,00		
PIMMS	30 000,00		
AMA HALTE GARDERIE	10 000,00		
usine de Buges	2 000,00		
MONTENON	4 000,00		
Equipement Interco	36 530,00		
DSU politique de la ville	389 071,00 (dont subvention 230 000,00 €)		
COPS	35 000,00		
CUCS	20 000,00		
SCOT	63 099,00		
DEVELOPPEMENT DURABLE	40 000,00		
MAISON DE LA FORET	114 240,00		
PREVENTION	49 040,00		
PERSONNEL	748 270,00		
Recettes :	332 100,00	BP Précédent	215 250,00
ANRU	66 600,00		
MAISON FORET	31 500,00		
PREVENTION	224 000,00		

Fonction 92 830 : entretien terrains / réseaux Environnement

Dépenses :	122 050,00	BP Précédent	192 000,00
dont thermographie aérienne	50 000,00		
Démarche CIT ergie	15 000,00		
Frais divers	31 200,00		
subvention chats errants	3 500,00		
SPA	1 500,00		
Entretien des terrains	20 850,00		

Recettes :	0	BP Précédent	45 000,00
------------	---	--------------	-----------

Fonction 92831 aménagement des eaux

Dépenses :	118 110,00	BP Précédent	0,00
participation SIVLO			

Fonction 92 90 : S / Economique

Dépenses :	930 208,00	BP Précédent	945 887,00
------------	------------	--------------	------------

dont étude plan développement des activités commerciales	9 000,00
Foire de la Madeleine	9 000,00
ARBORIA	344 777,00
subventions diverses	263 151,00
Osez citoyens JCE	500,00
Mission locale	43 300,00
MEEL	34 251,00
JCE CHALLENG ENTREPRISES	600,00
CFA	125 000,00
CANAOPT	2 500,00
ELASTOPOLE	10 000,00
FISAC	5 000,00
ADEL	40 000,00
Association Grand Gâtinais	1 000,00
Association Mini entreprise	1 000,00
Pépinières	64 400,00
Personnel	220 880,00

Recettes :	5 000,00	BP Précédent	25 550,00
------------	----------	--------------	-----------

Fonction 92 95 : Tourisme

Dépenses :	382 245,00	BP Précédent	447 014,00
Campings	125 925,00		
OTSI	182 400,00		
dont subvention	146 500,00		
subvention taxe de séjour	20 000,00		
Personnel	73 920,00		

Recettes :	112 000,00	BP Précédent	150 000,00
camping	72 000,00		
taxe de séjour	40 000,00		

Fonction 931 : charges financières

Dépenses :	1 745 000	BP Précédent	1 779 290,00
------------	-----------	--------------	--------------

Fonction 932 : Dotation et participation

Recettes :	12 226 142,00	BP Précédent	12 771 258,00
dotation interco	2 200 000,00		
dotation compensation gpt	7 400 000,00		
DCRTP	2 126 142,00		
DSU COMPENSATION TP	180 000,00		
COMPENSATION TP	20 000,00		
EXO TH	300 000,00		

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

Dépenses :	12 227 000,00	BP Précédent	12 288 968,00
autres reversements fiscalités	6 500,00		
Attribution compensation	9 000 000,00		
DSC 1ère part	140 500,00		
DSC 2ème part	2 675 000,00		
FPIC	405 000,00		

Recettes :	20 173 569,00	BP Précédent	18 620 865,00
73 111	THTF	10 700 000,00	9 309 143,00
73112	CVAE	3 700 000,00	3 893 984,00
73113	TAXE COM	1 100 000,00	900 000,00
73114	IFER	330 000,00	287 738,00
7321	AC	300 000,00	330 000,00
7323	FNGIR	4 043 569,00	3 900 000,00

Fonction 934 : Transferts entre sections

Dépenses :	1 064 000,00	BP Précédent	1 566 850,00
------------	--------------	--------------	--------------

Recettes :	52 445,00	BP Précédent	54 000,00
------------	-----------	--------------	-----------

Fonction 938 : Dépenses imprévues

Dépenses :	433 860,93	BP Précédent	477 229,00
------------	------------	--------------	------------

Fonction 939 : virement à la section d'investissement

Dépenses :	3 600 000,00	BP Précédent	6 300 000,00
------------	--------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 34 031 748.15 € dont 4 281 997.05 € de RAR en dépenses et 5 382 133 € de RAR en recettes. Le déficit 2013 est de 7 213 508.10 € et l'affectation de résultat de 6 099 691.99 €
Déficit BP 2013 : 7 213 508.10 €

L'affectation du résultat : 6 099 691.99 €

FONCTION 90020 DEPENSES SERVICE ADMINISTRATIF

BP 2013 : 582 225	RAR 68 735	BP 2014 : 641 800 dont
		- construction locaux Chaussée 430 000
		- Mobilier 5 259
		- Logiciel 75 693
		- Matériel de bureau 74 747

FONCTION 90112 DEPENSES POLICE INTERCOMMUNALE

BP 2013 : 72 521	RAR 6 706	BP 2014 : 39 581.96
------------------	-----------	---------------------

FONCTION 90321 DEPENSES MEDIATHEQUE

BP 2013 : 433 100 RAR 113 910 BP 2014 : 189 621.59 dont
- BATIMENT : 110 645
- INFORMATIQUE : 1 317.39
- MOBILIER : 2 261.97
- LIVRES DOCUMENTS DVD :
75 396.43

FONCTION 90322 DEPENSES MUSEE

BP 2013 : 1 140 000 RAR 84 305 BP 2014 : 302 105.57 dont
- AMO : 117 021
- MATERIEL : 22 913
- RESTAURATION DES ŒUVRES :
25 178
- TRAVAUX : 129 191

FONCTION 90322 RECETTES MUSEE

BP 2013 : 500 000 BP 2014 : 50 000 (Département)

FONCTION 9033 DEPENSES ACTION CULTURELLE

BP 2013 : 324 000 RAR 2 425 BP 2014 : 39 055.58
PROGRAMMATION : 28 425
REGIE : 10 630 dont 5 630 au Tivoli

FONCTION 90411 DEPENSES COMPLEXE

BP 2013 : 61500 RAR 16 230 BP 2014 : 54 830.41 dont matériel :
31 230

FONCTION 90412 DEPENSES STADE DU CHATEAU-BLANC

BP 2013 : 300 000 RAR 0 BP 2014 : 510 000 dont
- TRAVAUX 400 000
- PARKING 100 000

FONCTION 90412 RECETTES STADE

BP 2013 : 450 000 BP 2014 : 300 000 dont
- Région 160 000
- Département 140 000

FONCTION 90414 DEPENSES AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS

BP 2013 : 272 000 RAR 121 280 BP 2014 : 242 030.68 dont
- Etude port fluvial St Roch 12 000
- Véhicule de piste 5000
- Entretien terrain 53 892

FONCTION 90414 RECETTES AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS

BP 2013 : 0 BP 2014 : 16 000
- Stand de tir région 16 000

FONCTION 90510 DEPENSES INTERVENTION SOCIALE

BP 2013 : 0 RAR 0 BP 2014 : 608 000 dont
- Travaux maison santé 500 000
- Médecine scolaire 38 000

- SSIAD 70 000

FONCTION 90510 RECETTES INTERVENTION SOCIALE

BP 2013 : 0 MAISON DE SANTE BP 2014 285 000 dont
- Etat 50 000
- Région 160 000
- Département 50 000
- Réserve parlementaire : 25 000

FONCTION 90521 DEPENSES IME

BP 2013 : 6500 RAR 0 BP 2014 : 6500

FONCTION 90524 DEPENSES AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

BP 2013 : 0 RAR 0 BP 2014 : 63 000

FONCTION 9072 DEPENSES AIDE AU SECTEUR LOCATIF

BP 2013 : 281 000 RAR 0 BP 2014 : 309 020 dont
- Suivi animation OPAH : 61 670
- Participation PLH Aisance Bourgoins
34 000
- Participation Vallogis 12 000
- Aide forfaitaire bailleurs sociaux 150 100
- Subvention OPAH : 51 250

FONCTION 9072 RECETTES AIDE AU SECTEUR LOCATIF

BP 2013 : 21 500 BP 2014 : 15 090 subvention ANAH

FONCTION 90810 DEPENSES TRANSPORT

BP 2013 : 1 207 371 RAR 965 739 BP 2014 : 1 023 059 dont
- Matériel de transports : 945 868
- Matériel de bureau : 17 307
- Mobilier : 720
- Matériel divers : 4963
- Réfection murs et vestiaires : 54 200
- Travaux accessibilité : 100 000

FONCTION 90810 RECETTES TRANSPORT :

BP 2013 : 163 165 BP 2014 : 291 150

FONCTION 90811 DEPENSES ASSAINISSEMENT – PLUVIAL

BP 2013 : 2 075 769 RAR : 242 995 BP 2014 : 2 830 605 dont
- Frais d'études 65 000
- Rattrapage EP 2013 : 490 177
- Asst-pluvial 2014 : 747 000
- Branchements divers pluvial 2014 :
200 000
- Convention Grpt de commandes :
1 301 000
- SIG : 17 000

FONCTION 90822 DEPENSES VOIRIE

BP 2013 : 5 432 806 RAR : 1 081 282 BP 2014 : 5 082 482 dont :

- Démolition futur aménagement rue des ponts : 50 000
- Frais d'études 108 617
- Fonds de concours CG rond-point St Firmin : 180 000
- Ouvrages d'art : 218 300
- Rattrapage piste cyclable 2011 : 81 384
- Voirie 2014 : 1 332 000
- Piste cyclable 2014 : 838 000 dont
 - o Véloroute 763 000
 - o Marquage 15 000
 - o Fin passerelle Bardin 60 000
- Rattrapage voirie 2012 : 403 804
- Rattrapage voirie 2013 : 232 205
- Rattrapage pistes cyclables 2013 : 431 970
- Giratoire Chesnoy : 726 200
- Convention Groupement Commandes : 530 000

FONCTION 90822 RECETTES VOIRIE

BP 2013 : 1 060 200

- BP 2014 : 676 400 dont
- Région 471 400 véloroute Chesnoy
 - Département 205 000 véloroute chesnoy
 - Participation concession giratoire Chesnoy 320 000

FONCTION 90824 DEPENSES AMENAGEMENT URBAIN

BP 2013 : 5 152 790

RAR 1 535 689

BP 2014 : 6 024 743 dont

- Subvention résidentialisation 200 000
- ANRU 4 321 115.12
 - o Financement Ets proximité 182 373
 - o Voirie ANRU 3 839 000
- Bûges 72 000
- Développement durable 188 310
- Sécurisation usine de Montenon : 20 000
- PLUI 327 264
- Acquisition terrains nus : 104 623
- DPU 300 000
- Acquisition terrain voirie : 172 430
- Acquisition terrain bâti : 196 000
- Maison de la Foret : 19 500
- Entrée Nord déplacement transfo : 46 000
- Schéma de jalonnement : 30 000

FONCTION 90824 RECETTES AMENAGEMENT URBAIN

BP 2013 : 1 437 026

BP 2014 : 1 566 850 dont

- Equipement 294 000
- ANRU 1 122 850
- Foncier DPU 150 000

FONCTION 9090 DEPENSES INTERVENTION ECONOMIQUE

BP 2013 : 212 000	RAR 0	BP 2014 : 222 000 dont
		- Frais d'étude 25000
		o Etude Chaumont 13 000
		o Etude extension Bigot 10 000
		- Aide à la commune St Maurice (boulangerie) 12 000
		- Aides économiques : 180 000
		- Pépinières : 7000

FONCTION 9095 DEPENSES AIDE AU TOURISME

BP 2013 : 53 800	RAR 37 584	BP 2014 : 108 384 dont
		- Campings 70 400
		- Remise en état colonne nostalgie 37 584

FONCTION 910 DEPENSES OPERATIONS PATRIMONIALES

BP 2013 : 1 298 424		BP 2014 : 2 122 150 dont
		- Ecritures Groupement de commandes : 1 831 000
		- TVA TRANSPORT 291 150

FONCTION 910 RECETTES OPERATIONS PATRIMONIALES

BP 2013 : 1 298 424		BP 2014 : 2 122 150 écritures groupement de commande
---------------------	--	--

FONCTION 911 DEPENSES DETTES

BP 2013 : 4 623 665		BP 2014 : 5 170 390
		- Apurement compte 1069 ICNE : 60 390
		- Remboursement capital : 5 070 000
		- Acquisition Gornas 40 000

FONCTION 911 RECETTES DETTES

BP 2013 : 9 449 580	RAR 4 882 133	BP 2014 : 18 631 824 dont
		- Affectation du résultat 6 099 691
		- Produits des emprunts 7 650 000
		- RAR 2013 Produits des emprunts : 4 882 133

FONCTION 912 RECETTES DOTATION

BP 2013 : 2 000 000		BP 2014 : 2 300 000
---------------------	--	---------------------

FONCTION 914 DEPENSES TRANSFERT ENTRE SECTION

BP 2013 : 54 000		BP 2014 : 52 445 amortissement subvention
------------------	--	---

FONCTION 914 RECETTES TRANSFERT ENTRE SECTION

BP 2013 : 1 604 000		BP 2014 : 1 566 850 amortissement
---------------------	--	-----------------------------------

FONCTION 91720 DEPENSES PARTICIPATION CHALETTE ANRU

BP 2013 : 50 000

BP 2014 : 500 000

FONCTION 91720 RECETTES PARTICIPATION CHALETTE ANRU

BP 2013 : 50 000

BP 2014 : 500 000

FONCTION 91730 DEPENSES PARTICIPATION MONTARGIS ANRU

BP 2013 : 500 000 RAR 500 000

BP 2014 : 500 000

FONCTION 91730 RECETTES PARTICIPATION MONTARGIS ANRU

BP 2013 : 500 000

BP 2014 : 1 000 000

FONCTION 919 RECETTES VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2013 : 6 300 000

BP 2014 : 3 600 000

FONCTION 95 RECETTES PRODUIT VENTE

BP 2013 : 955 000

BP 2014 : 780 000

- Chesnoy 700 000

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget primitif général pour l'exercice 2014. »

Monsieur SUPPLISSON souligne la stabilité de ce budget général 2014, ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien du programme d'investissement, la diminution de la dette dans un contexte où les dotations de l'Etat diminuent et les recettes fiscales ont fortement progressé. Elles devraient être stables en 2014.

Monsieur HAGHEBAERT souhaiterait ajouter une touche de sagesse et de prudence à cette présentation optimiste de ce budget 2014. Il convient de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une prévision ; les économies précitées ne sont que des économies à réaliser. Au cours de l'année, des écarts significatifs seront constatés entre ce budget et les réalisations.

Concernant la section d'investissement, il regrette que la reconquête des friches industrielles ne soit pas reprise dans un crédit spécifique alors qu'elle figurait en bonne place dans le débat d'orientations budgétaires. Il a été affirmé que ces dépenses pourraient être prélevées parmi les dépenses imprévues.

Concernant la gestion de la dette, il s'inquiète de l'augmentation de la section d'investissement de plus de 4 millions d'euros. Or, le même niveau de financement externe est retenu. Il sera certainement nécessaire de souscrire un prêt de deux millions d'euros supplémentaires. Le désendettement ne sera pas engagé en 2014.

Monsieur LAVIER souligne la participation de l'AME au SMIRTOM. Elle s'élèvera pour 2014 de 6 092 750 €, soit une augmentation de 60 327 € par rapport à 2013 (+ 1 %). Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2014, la TVA a augmenté de 7 à 10 %, représentant une hausse supplémentaire pour le SMIRTOM de 146 051 €, soit + 1,41 %. Dans le même temps, les différents marchés et redevances ont eux aussi augmenté de 201 342 €, soit + 16,5 % ; sans compter les nombreuses hausses de coût prévues en 2014, en matière de personnel, matériel, carburant... Il prévient que la participation de l'AME ne sera pas suffisante. Le futur Président du SMIRTOM engagera probablement un budget supplémentaire.

Monsieur DEMAUMONT apprécie les interventions des élus amillois sur deux points importants de ce budget qui mettent en doute si ce n'est sa sincérité mais les conditions globales de son équilibre.

Il constate que ce budget confirme les orientations budgétaires présentées en décembre. Une fuite en avant est une nouvelle fois perceptible, tant en investissement qu'en fonctionnement. L'équilibre en fonctionnement n'est atteint que par ce matraquage fiscal subi par les montargois depuis la mise en place de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci représente un prélèvement supplémentaire en termes d'impôts de 3 millions d'euros. Rien n'est fait dans ce budget pour mettre un terme à ce matraquage fiscal. L'AME est la seule Communauté d'agglomération de France qui paie deux fois le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Quant à l'investissement, il se poursuit à son rythme comme par le passé. Simplement, un problème d'appel d'offres a ralenti un peu cette progression. En effet, les travaux du musée Girodet sont différés, ils ne pourront pas démarrer en 2014, et les 7 millions d'euros ne sont donc pas pris en compte dans ce budget. L'investissement est financé pour l'essentiel par des recettes externes, comme l'a signalé Monsieur HAGHEBAERT. Il est indiqué page 20 du budget que le produit des emprunts prévisionnel s'élève à 7 650 000 €, le produit des emprunts à réaliser en report 2013 est de 4 882 133 €. Au total, 12,5 millions d'euros d'emprunts supplémentaires seront nécessaires pour financer les investissements.

Finalement, ces constats ne sont pas de nature à satisfaire la Chambre régionale des comptes qui dans son dernier rapport demandait de réduire l'endettement de l'AME. Celui-ci atteint une somme colossale, dette consolidée avec le budget annexe assainissement : 55 millions d'euros. C'est presque la moitié de l'endettement de la ville d'Orléans.

Parmi la liste des investissements, la ville-centre continue de s'équiper sur le dos des 14 autres communes. A la lecture du programme du Maire de Montargis, distribué dans les boîtes aux lettres dans le cadre des élections municipales, cette situation ne s'arrêtera pas de sitôt. Ce budget n'apporte aucune réponse aux demandes des habitants de cette agglomération. La désertification médicale qui touche les communes et les cantons ruraux n'est pas prise en compte, ni l'amélioration des transports urbains dans les bourgs, ni l'amélioration des dessertes des quartiers populaires, notamment en matière de transports interquartiers et intercommunaux de façon radiale. Ce budget ne convient pas aux élus châlettois qui voteront contre.

Monsieur SUPPLISSON partage les remarques des élus amillois. Comme annoncé en commission et en bureau, une action sera conduite pour les friches industrielles sans avoir besoin de modifier le budget. Cette action sera prélevée parmi les dépenses imprévues. Il s'agit d'un engagement du Président. Concernant la demande du SMIRTOM, une entente sera trouvée comme chaque année.

En ce qui concerne les remarques générales de Monsieur DEMAUMONT, comme tous les ans, la dette est sensée explosée ; en réalité, elle diminue. La remarque était la même en 2013, et pourtant, en reprenant les chiffres du compte administratif et du trésor public, la dette a diminué de 850 000 €. Il conviendrait de changer de refrain. Tous les ans, les élus de Châlette-sur-Loing annoncent une explosion de la dette, et tous les ans les chiffres du trésor public démontrent que la dette diminue. Cette année, la même remarque est prononcée, avec le même effet.

Les élus de Châlette-sur-Loing considèrent que le produit des emprunts prévu au budget primitif se réalisera intégralement, ainsi que les restes à réaliser empruntés, et d'un autre côté l'AME ne remboursera pas le capital de dettes. C'est une situation apocalyptique qui ne se réalise jamais. Aucune collectivité de France ne réalise 100 % de ses emprunts inscrits au budget. Aucune collectivité de France ne réalise 100 % des restes à réaliser inscrits à son budget et aucune ne rembourse pas de capital. Certes, il s'agit d'un thème électoral, mais la dette de l'AME diminue. Celle-ci doit se rapporter aux recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement ne sont plus du tout celles qu'elles étaient en 2002. L'AME disposait en 2002 de recettes de fonctionnement inférieures de moitié. Les ménages le savent bien : une dette doit être appréciée en proportion des revenus. Apprécier une dette dans l'absolu sans regarder les revenus n'a pas de sens. Tout ménage souhaitant emprunter doit présenter ses revenus. En 2002, la dette représentait 160 % de ses recettes de fonctionnement annuelles. Cette année, la dette s'élève à 120 %. La dette, en pourcentage des recettes de fonctionnement, a diminué. En 2002, l'AME payait 2,3 millions d'euros de charges financières. En 2013, elle a payé 1,7 millions d'euros. Un certain nombre de paramètres financiers sont éclairants et incontestables.

Monsieur DOOR souhaite demeurer serein. Monsieur DEMAUMONT veut faire des comparaisons avec l'agglomération orléanaise. Il rappelle que la dette d'Orléans sera amortie en 9 ans, alors que celle de l'AME en 6,5 ans. La dette orléanaise représente 110 millions d'euros pour 110 000 habitants ; l'AME dispose d'une dette de 48 millions d'euros pour 60 000 habitants. La Chambre régionale des comptes, citée par les élus chalettois, n'est pas "l'alpha et l'oméga" de la politique des villes et des agglomérations. C'est simplement un barème pour situer les collectivités. Un conseiller de la Cour des comptes n'est pas un élu et ne sait pas quels investissements sont nécessaires pour les collectivités.

Il conseille aux élus de lire les comptes rendus de la Fédération des Villes Moyennes et de l'Association des Maires de France. Effectivement, si l'AME n'investit pas, elle n'aura pas de dette. Or, les investissements sont nécessaires et sont réclamés par toutes les communes, Châlette-sur-Loing en particulier. L'ANRU représente un investissement de 6 millions d'euros. Il conviendrait de supprimer les investissements mais aucune collectivité ne le fait. Les communes de Rodez et Dreux, par exemple, sont beaucoup plus endettées, avec 14 ou 15 ans d'amortissement, soit 1 300 € par habitant (l'amortissement de l'AME s'élève à 800 € par habitant). Chacun définit sa politique.

Il n'apprécie pas que Monsieur DEMAUMONT juge le programme électoral de la ville-centre. Ce n'est pas le lieu. Cela regarde les Montargois. Il n'entre pas dans le cadre des programmes électoraux de la commune de Châlette-sur-Loing. Toutes les ville-centres de France subissent les mêmes problèmes : elles ont des charges que d'autres villes n'ont pas. Elles sont obligatoirement chargées de services publics, de services à la personne, de services autres qui impliquent des charges financières supérieures. Elles ont d'ailleurs des critères différents des autres villes. Une ville-centre qui dispose de 400 ha, toutes les populations des communes environnantes bénéficient des besoins.

Il rappelle que ce budget primitif est un budget transitoire, de façon à ce que les futures majorités aient la possibilité de procéder à des décisions modificatives. Les successeurs pourront rectifier. Le budget primitif doit être fait pour engager les besoins nécessaires, avant le 30 avril 2014. Il reviendra à la nouvelle majorité d'adapter, d'évoluer ou de modifier en fonction des décisions.

Monsieur DIGEON déplore que la ville-centre de Montargis ait été qualifiée de profiteur. Il souhaite rappeler les chiffres de la dotation d'attribution de compensation (AC) pour Montargis, Châlette-sur-Loing et Amilly. Amilly dispose d'une AC d'environ 5 millions d'euros, Châlette-sur-Loing environ 3,5 millions d'euros et Montargis 1 million d'euros. En 10 ans, Amilly a reçu 50 millions d'euros, Châlette-sur-Loing a profité de 35 millions d'euros, alors que Montargis n'a reçu que 10 millions d'euros. Le système n'est pas ici critiqué : il s'agit de la loi.

Il souhaite mettre en avant la contribution de ces trois communes auprès de leur centre communal d'action sociale. Montargis participe à hauteur de 600 000 €, la contribution d'Amilly s'élève environ à 150 000 €.

Monsieur DUPATY ne souhaite pas entrer dans ce genre de polémique.

Monsieur DIGEON ne conteste pas les dotations de la ville d'Amilly, mais il s'agit d'une réalité. Monsieur DOOR évoquait la réalité de la ville-centre. La réalité, c'est aussi l'école de musique qui coûte 1 million d'euros par an, par exemple. La ville-centre assume ces réalités, mais la politique est difficile pour une ville comme Montargis. Tous les problèmes sociaux sont reçus majoritairement à Montargis.

Monsieur DEMAUMONT rétorque que cette situation dure depuis des années. La différence, c'est que la ville-centre n'assume plus les choix politiques passés et le fait payer aux autres communes de l'AME. Quant à l'attribution de compensation, elle ressort d'un calcul mathématique effectué en 2002, lors du changement de statuts. La commune de Châlette-sur-Loing percevait alors des millions de francs de taxe professionnelle. C'est l'AME qui touche cet argent maintenant. En contrepartie, une attribution de compensation a été mise en place. Au final, le transfert s'est fait à solde nul. L'attribution de compensation rapporte moins aujourd'hui qu'il y a dix ans, puisqu'elle n'a pas été revalorisée depuis. La ville de Châlette-sur-Loing n'a rien gagné dans ce transfert.

Monsieur HAGHEBAERT ajoute que les ressources fiscales des villes viennent aussi des dotations de l'Etat, pas seulement celles de l'AME. Montargis en tant que ville-centre, et c'est tout à fait normal, touche des dotations qui sont nettement supérieures à celles d'Amilly. Les dotations perçues par Montargis s'élèvent à environ 7 millions d'euros, alors que celles d'Amilly s'élèvent à 3 millions d'euros.

Monsieur DOOR met aux voix le vote du budget primitif général 2014.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, BERTHIER avec pouvoir de Monsieur CHUPAU, RAMBAUD, CLEMENT, PEPIN, BERTHELIER, PATUREAU et VALS votent contre).

8) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement du budget annexe assainissement s'équilibre à hauteur de 7 152 629.77 € avec un excédent reporté de 2 735 129.77 € et un virement à la section d'investissement de 4 000 000.00 €.

Dépenses :

- Charges à caractère général : 348 131.00 €
- Charges de personnel : 140 00.00 €
- Dépenses imprévues : 100 000 €

- Autres charges de gestion courante : 200 000.00 €
- Charges financières : 111 200.00 €
- Charges exceptionnelles : 680 000.00 €
- Dotation aux amortissements : 1 573 300.00 €

Recettes :

- Produit de services : 3 650 000.00 €
- Raccordement : 650 000.00 €
- Redevance assainissement : 3 000 000.00 €
- Dotation subvention participation : 450 000.00 €
- Prime épuration : 400 000.00 €
- Autres subventions : 50 000.00 €
- Amortissement des subventions : 317 500.00 €

Je vous proposerai courant 2014, une mesure de désendettement sur ce budget annexe.

La section d'investissement du budget annexe assainissement s'équilibre à hauteur de 8 815 479.37 € dont 1 519 999.47 € de RAR en dépenses.

L'excédent d'investissement est de 1 337 317.95 € et l'affectation du résultat est de 182 681.42 €.

Dépenses :

Emprunt et dettes : 1 074 800.00 € dont 400 000.00 € de provisions pour désendettement
 Frais d'étude : 160 000.00 €
 Logiciel SIG : 20 000.00 €
 Matériel de bureau et informatique : 30 000.00 €
 Traceur : 15 000.00 €
 GPS : 15 000.00 €
 Travaux sur stations : 100 000.00 €
 Aire de stockage des boues : 648 079.00 €
 Extension 2013 : 300 000.00 €
 Branchements et travaux divers : 400 000.00 €
 Levées topographiques : 20 000.00 €
 Contrôles qualités : 70 000.00 €
 Travaux réhabilitation 2014 : 940 000.00 €
 Extensions 2014 : 1 075 000.00 €
 Zone humide des prés blonds : 300 000.00 €
 Convention groupement de commandes : 515 050.00 €
 SPANC : 300 000.00 €

Recettes :

Dotation aux amortissements : 1 573 300.00 €
 Ecriture groupement de commande : 1 015 050.00 €
 Subvention Agence de l'Eau : « quai Montenon Cepoy » : 30 000 €
 TVA : 300 000.00 €
 SPANC : 377 130.00 €

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget annexe assainissement. »

Monsieur SUPPLISSON fait remarquer que ce budget annexe de l'assainissement est ambitieux en matière de travaux sur l'extension des réseaux d'eaux usées, sur la réhabilitation

des réseaux existants, par la poursuite du programme d'aire de stockage des boues à Chaumont et l'accélération du désendettement.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

9) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Ce budget annexe eau potable tient compte désormais des dépenses afférentes à la production mais aussi à la distribution de l'eau potable.

La section de fonctionnement du budget annexe eau potable s'équilibre à hauteur de 460 196.58 €.

L'excédent reporté de 115 012.58 €.

Le virement vers la section d'investissement est de 130 000.00 €.

Dépenses :

- Charges à caractère général : 240 610 €
- Opération d'ordre : 89 426 €
- Charges financières : 160 €

Recettes :

- Opération d'ordre : 1 184 €
- Surtaxe : 344 000 €

La section d'investissement du budget annexe eau potable s'équilibre à hauteur de 251 240.69 € dont 9 741.42 € de RAR en dépenses.

Le déficit 2013 est de 15 611.27 €.

L'affectation du résultat est de 31 814.69 €.

Dépenses :

- Opération d'ordre : 1184.00 €
- Remboursement capital des emprunts : 950.00 €
- Travaux : 178 754.00 €

Recettes :

- Opération d'ordre : 89 426.00 €
- Virement : 130 000 €
- Affectation du résultat : 31 814.69 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget annexe eau potable. »

Monsieur SUPPLISSON rappelle que c'est la première fois que le budget annexe de l'eau potable est voté, depuis l'intégration des nouvelles communes et la prise de compétence complète, production, transport, distribution, de l'eau potable. Ce budget est marqué par la poursuite des travaux, notamment le remplacement des branchements plomb.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

10) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement du budget annexe Grande Prairie s'équilibre à hauteur de 963 607.38 €. Le montant des travaux et étude s'élève à 200 000.00 €.

La vente de terrain aménagé est inscrite à hauteur de 481 801.19 €.

La section d'investissement du budget annexe Grande Prairie s'équilibre à hauteur de 753 602.38 € dont en dépenses un déficit de 271 801.19 € et en recettes des ventes pour 481 801.19 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget annexe Grande Prairie.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

11) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement du budget annexe ZI Amilly s'équilibre à hauteur de 3 655 578.45 €.

Monsieur DEMAUMONT quitte la séance à 19 heures 03.

Le montant des travaux en dépenses est de 555 000 €.

Il est prévu d'acquérir un terrain pour étendre la zone, soit 50 000 €.

En recette, est inscrite la vente des terrains à hauteur de 655 000 € et la variation des terrains aménagés pour 3 000 570.86 €.

La section d'investissement du budget annexe ZI Amilly s'équilibre à hauteur de 5 396 141.72 € dont un déficit de 2 395 570.86 € et un produit d'emprunt de 2 345 570.86 €.

Le reste correspond aux écritures de stock.

Je vous demande bien vouloir approuver le budget annexe de la ZI Amilly. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

12) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Ilot 19 (quartier Plateau-Kennedy)

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement du budget annexe de l'Ilot 19 s'équilibre à hauteur de 960 040 €.

Le montant des terrains acquis est de 142 355 €.

Le montant des travaux et études est de 570 000 €.

La recette des ventes de terrains aménagées est de 247 680 €.

La section d'investissement du budget annexe de l'Ilot 19 est de 712 355 € dont une avance remboursable du budget général en recettes de 464 675 €.

Je vous demande bien vouloir approuver le budget annexe de l'Ilot 19. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

13) Vote du budget primitif – Exercice 2014 – Budget annexe Ilot 22 (quartier Plateau-Kennedy)

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement du budget annexe de l'Ilot 22 s'équilibre à hauteur de 3 041 947.52 €.

Le montant des travaux et études s'élève à 1 050 000 €.

La section d'investissement du budget annexe de l'Ilot 22 s'équilibre à hauteur de 2 933 885.04 € dont 941 942.52 € de déficit en dépenses et 941 942.52 € de prêt en recettes.

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget annexe de l'Ilot 22. »

Monsieur SUPPLISSON espère que les opérations de cessions de terrains vont pouvoir commencer.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

14) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle unique (TPU), l'AME perçoit depuis 2011 un panier de recettes comprenant des ressources fiscales, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (non bâti) (TFNB) et des compensations de l'Etat.

Je vous propose de fixer dès maintenant les taux suivants :

a) Cotisation foncière des entreprises

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la CFE.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 24,36 % de CFE pour 2014 et de reconduire le taux de réserve de 0,04 %.

b) Taxe d'habitation

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe d'habitation.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 6,69 % de TH pour 2014.

Monsieur DEMAUMONT siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 06.

c) Taxe foncière (non bâti)

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe foncière sur le non bâti.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 2,94 % de TFNB pour 2014. »

Monsieur DOOR rappelle que la taxe d'habitation était perçue jusqu'à la réforme de la taxe professionnelle par le Département. Depuis, elle a été transférée à l'AME.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

15) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) Taux unique 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Par délibération du 7 octobre 2010, le Conseil communautaire a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Par délibération du 28 avril 2011, nous avons fixé le taux à 4,8 %.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 4,80 % pour les 10 communes et de maintenir les taux des communes :

- Chevillon : 12,50 %
- Lombreuil : 9,53 %
- Mormant : 7,86 %
- St Maurice : 8,75 %
- Solterre : 11,85 % . »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, BERTHIER avec pouvoir de Monsieur CHUPAU, RAMBAUD, CLEMENT, PEPIN, BERTHELIER, PATUREAU et VALS votent contre).

16) Participation au S.M.I.R.T.O.M. – Exercice 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2014, la participation de l'A.M.E. au S.M.I.R.T.O.M. s'élève à 6 092 750 €. L'augmentation de 2014 est de 1 %.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6554 fonction 92 812.

Je vous demande de bien vouloir approuver le montant de cette participation.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

17) Participation au Syndicat Mixte ARBORIA – Exercice 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2014, la participation de l'A.M.E. au Syndicat Mixte ARBORIA, s'élève à 344 777 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6554 fonction 92 90.

Je vous demande de bien vouloir approuver le montant de cette participation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

18) Participation au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2014, la participation de l'A.M.E. au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais s'élève à 63 099 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6554 fonction 92 824.

Je vous demande de bien vouloir approuver le montant de cette participation.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

19) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2014

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2014, la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales de l'AME est de 45 000 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6474 fonction 92025.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

20) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing)

Monsieur SUPPLISSON : « Suite à l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 portant modification des statuts de l'AME, je vous rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de « Rivières et canaux » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013 porte fusion, à compter du 1^{er} janvier 2014, du Syndicat Mixte de la Vallée du Loing, du Syndicat Mixte Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin du Solin, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Bezonde et du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Betz.

Ainsi, le nouveau Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) est notamment composé de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing en lieu et place des communes d'Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory.

Le Conseil communautaire de l'AME du 19 décembre 2013 a délibéré pour désigner ses représentants appelés à siéger au sein du SIVLO, à compter du 1^{er} janvier 2014. L'Agglomération Montargoise Et rives du loing se substitue donc aux communes pour verser une participation financière au SIVLO.

Le calcul de la contribution s'effectue selon le critère démographique et s'élève à 2 € par habitant. Pour 2014, le montant de la contribution s'élève à **118 108 €**.

Cette contribution de l'AME donnera lieu à un transfert de charges du même montant.

Je vous demande de bien vouloir prononcer sur le montant de cette participation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

21) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de renouvellement urbain Plateau - Kennedy

Monsieur SUPPLISSON : « Le Conseil communautaire a adopté le 3 février 2005 le principe du recours à la procédure financière des autorisations de programme / crédits de paiement.

Le programme global de réhabilitation du quartier Plateau - Kennedy se déroule sur plusieurs exercices.

L'AME inscrira les crédits suivants :

	2013	2014
Espaces publics Tranches II et III	1 550 000	1 800 000
Total	1 550 000	1 800 000

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'échéancier des crédits à inscrire pour la réhabilitation du quartier Plateau - Kennedy.

Ces opérations bénéficient de subventions du Conseil régional du Centre et du Conseil général du Loiret et des participations des communes de Chalette-sur-Loing et de Montargis pour les espaces publics. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

22) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de rénovation du musée Girodet

Monsieur SUPPLISSON : « Le Conseil communautaire a adopté le 3 février 2005 le principe du recours à la procédure financière des autorisations de programme / crédits de paiement.

Pour la rénovation du musée Girodet, opération qui va se dérouler sur plusieurs exercices, l'AME inscrira les crédits suivants (proposition nouvelle) :

	2014	2015	2016
Travaux	100 000	4 400 000	1 740 000
Total	100 000	4 400 000	1 740 000

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'échéancier des crédits à inscrire pour la réhabilitation du musée.

Les crédits pour 2014 sont inscrits au Budget primitif 2014.

Pour information, cette opération bénéficie d'une subvention de l'Etat (0,80 M €), du Conseil régional (0,897 M €) au titre du CPER et du Conseil général du Loiret (1 M €). »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, BERTHIER avec pouvoir de Monsieur CHUPAU, RAMBAUD, CLEMENT, PEPIN, BERTHELIER, PATUREAU et VALS s'abstiennent).

23) Autorisation de programme / crédits de paiement – Projet de construction d'un stade multisports

Monsieur SUPPLISSON : « Le Conseil communautaire a adopté le 3 février 2005 le principe du recours à la procédure financière des autorisations de programme / crédits de paiement.

Le programme global de construction du stade multisports se déroule sur plusieurs exercices.

L'AME inscrira les crédits suivants :

	2014	2015
Travaux	400 000	2 600 000
Total	400 000	2 600 000

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'échéancier des crédits à inscrire pour la construction du stade multisports.

Cet équipement bénéficiera de subventions importantes du FNDS, du Conseil régional, du Conseil général du Loiret et de la Fédération Française de Rugby. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

24) Apurement du compte 1069 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de la fiabilisation des comptes locaux, la DGFIP (Direction générale des finances publiques) et la DGCL (Direction générale des collectivités locales) demandent l'apurement du compte 1069 qui nuit à la transparence de la situation budgétaire et comptable des collectivités.

Le solde débiteur du compte 1069 à régulariser pour l'AME s'élève à 110 389.26 €.

Je propose d'apurer cette somme sur 2 exercices par une régularisation au budget primitif 2014 la somme de 60 389.26 € et le solde soit 50 000 € au budget primitif 2015.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2014 à l'article 1068 Fonction 911. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

25) Intégration de la commune de Saint Maurice-sur-Fessard à l'AME – Transfert des travaux des rues de la Varenne et rue de la Bezonde – Transfert des subventions amortissables du service assainissement reçues en 2013

Monsieur SUPPLISSON : « Je vous demande d'une part, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à transférer le solde des travaux d'assainissement rue de la Varenne et rue de la Bezonde réalisés en 2013 par la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard, à la Communauté d'Agglomération, le montant des travaux à transférer est de 23 175.72 €, d'autre part, de transférer les subventions – pour le même projet - amortissables du service assainissement de la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard reçues en 2013, à la communauté d'Agglomération soit un montant de 11 653.65 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

26) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard pour l'accompagner dans l'achat d'un immeuble abritant un commerce de boulangerie-pâtisserie

Monsieur SUPPLISSON: « Dans la Commune de Saint-Maurice-sur-Fessard, seul subsiste le commerce de boulangerie-pâtisserie qui rend un important service de proximité pour la population résidente, mais ce commerce connaît des difficultés.

La commune envisage de se porter acquéreuse prochainement des murs de l'immeuble (références cadastrales AB 208 et AB 211) qui héberge cette activité économique. France Domaine a rendu, le 9 janvier 2014, un avis sur la valeur vénale du bien, soit 80.000 €.

La commune a sollicité un fonds de concours auprès de l'AME pour la soutenir dans cette acquisition, par lettre du 10 février 2014.

Il importe de maintenir un service de commerce en milieu rural, c'est pourquoi je vous propose d'accorder un fonds de concours d'un montant forfaitaire de **12 000 €** à la commune afin qu'elle puisse mener à bien son projet d'acquisition de l'immeuble. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

AFFAIRES GENERALES

27) Modification de la représentation de l'AME au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Château-Renard

Monsieur DOOR : « Suite à l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 portant modification des statuts de l'AME, la Communauté d'agglomération est compétente en matière de « Production, transport, stockage et distribution de l'eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire de l'AME du 19/12/2013 avait désigné ses représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard.

A la demande de la commune de Conflans-sur-Loing, il convient de modifier cette représentation. Je vous rappelle que l'AME dispose de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant au sein de cette instance.

Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toute élection ou désignation devant s'opérer à bulletin secret, je vous prie en premier lieu de bien vouloir, à main levée, statuer unanimement en faveur d'une désignation à main levée. »

A l'**UNANIMITE**, les élus décident de statuer à main levée sur les candidatures proposées.

Deux délégués titulaires :

- Bernard BUISSON
- Jean-Claude SEGUIN

Un délégué suppléant :

- Jacky SIMON

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

28) Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'exploitation des stands de tir à 25 et 50 m de Champfleuri à Montargis

Monsieur DELAVEAU : « Par délibération n° 13-227 du 30 septembre 2013, l'AME avait reconnu d'intérêt communautaire l'activité de tir et l'implantation du stand de tir.

La commune d'Amilly souhaite construire un stand de tir à 10 m en régie directe et sollicitera de la part de l'AME un fonds de concours.

Madame PARE quitte la séance à 19 heures 12.

Il nous faut maintenant modifier la délibération du 30 septembre 2013 et reconnaître l'intérêt communautaire de l'exploitation des stands de tir à 25 et 50 m de Champfleuri à Montargis pour les rénover et les mettre en conformité, conformément aux demandes du mouvement sportif Tir. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

29) Abandon de l'intérêt communautaire d'une partie de la rue de l'Europe à Amilly

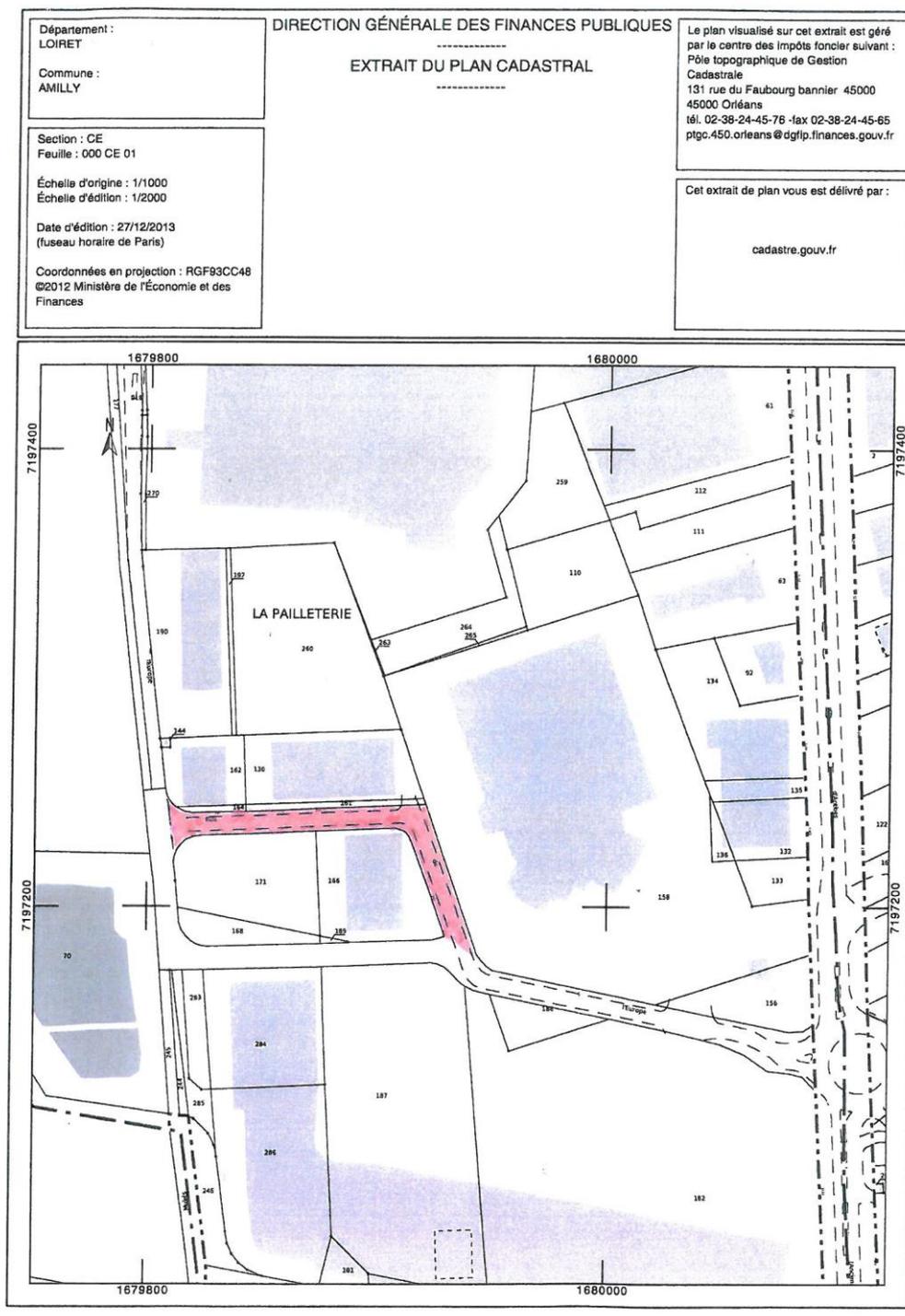
Monsieur DELAVEAU : « Par lettre du 14 janvier 2014, Monsieur le maire d'Amilly sollicite le retrait du caractère communautaire de la partie de la rue de l'Europe desservant actuellement les magasins LIDL, VET Affaires, et NOVOMOD.

En effet, la ville d'Amilly a le projet de déclasser du domaine public cette voie dans le cadre d'un projet d'extension du KAEM110.

La Commission Intercommunalité a émis un avis favorable.

Je vous invite à vous prononcer sur ce déclassement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.



30) Commune de Corquilleroy – Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'extension du Pôle d'activités « du Bigot »

Monsieur DELAVEAU : « La communauté d'agglomération « Agglomération Montargoise Et rives du loing » exerce la compétence obligatoire « développement économique » sur son périmètre.

L'article 3.1 des statuts de l'AME précise que cette compétence porte sur « création, aménagement, entretien et gestion des Pôles d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire ».

Je vous demande de vous prononcer sur cette prise de nouvelle compétence statutaire :
« 5.17 - *Construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire* ». »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

32) Modification au tableau des effectifs

Monsieur DOOR : « Afin de renforcer l'effectif au sein du service informatique en raison de l'accroissement d'activité de ce service,

Je vous propose de créer UN emploi à temps complet de Technicien. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

CONSEIL DU 19 FEVRIER 2014	ca t.	postes créés au 01/09/2 012	postes pourvus au 09/10/2 012	postes pourvus au 12/11/2 012	postes pourvus au 07/01/2 013	postes créés au 15/02/2 013	postes pourvus au 15/02/2 013	postes créés au 01/04/2 013	postes pourvus au 16/04/2 013	postes créés au 01/06/2 013	postes créés au 01/10/2 013	postes créés au 28/11/2 013	postes pourvu s au 01/01/2 014	postes créés au 28/11/2 013	Postes créés au 20/02/2 014	Dont contract uel
Emplois fonctionnels																
DGS Commu d'Agglo. 40 à 80 000 hab		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
DGA Comm d'Agglo 40 à 150 000 hab		1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	
Directeur de Cabinet		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière administrative																
Administrateur territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Directeur Territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Attaché principal	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Attachés territoriaux	A	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	6
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	2	2	2	2	2	2	2	5	5	2	5	5	
Rédacteurs	B	11	9	8	8	11	8	11	8	11	8	8	6	8	8	2
Adjoints admin ppaux 1ère classe	C	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Adjoints adm ppaux 2ème classe	C	1	0	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	
Adjoints administratifs 1ère cl.	C	17	14	13	13	17	13	17	13	17	17	17	14	17	17	1
Adjoints adm 2ème cl.	C	14	10	9	10	14	11	14	13	14	14	14	14	14	14	3
Filière culturelle																
Conservateur des biblio en chef	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Conservateur des biblio	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bibliothécaires	A	4	3	3	3	4	3	4	3	4	4	4	3	4	4	
Attachés de conservation	A	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	
Assistants de conserv ppal de 1ère cl	B	2	0	0	1	2	1	2	1	2	2	2	1	2	2	
Assistant de conserv ppal de 2è cl	O	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	3	4	4	
Assistants conservation	B	4	1	2	2	2	1	2	1	2	2	2	0	2	2	
Adjoint du patri/ppal 1ère cl.	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint du patri/ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint du patrimoine de 1ère cl.	C	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint territ/ patri 2ème cl.	C	6	4	4	3	6	3	6	3	6	6	6	3	6	6	
Filière sportive																
Conseiller des APS	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Educateur APS PPAL 1ère cl, classe	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Educateur APS PPAL 2è cl,	O	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur APS	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filière technique																
Ingénieur en chef de classe except	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ingénieur principal	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Ingénieurs territoriaux	A	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2
Technicien ppal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Technicien ppal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Techniciens	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint technique ppal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	
adjoints techniques 1ère classe	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques 2ème classe	C	7	6	6	3	7	3	7	3	7	7	7	3	7	7	
Adjoint technique 2ème cl 22/35	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filière Animation																
Animateur ppal 1ère cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur ppal 2ème cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur territorial	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint d'animation ppal 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
adjoint d'animation 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
adjoint d'animation 2ème cl	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
filière police municipale																
Directeur de police	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef de service de police ppal de 1ère cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef de service de police ppal de 2em cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Chef de service de police	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brigadier chef ppal	C	2	1	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brigadier	C	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	
gardien de police	C	1	1	1	1	1	1	3	1	3	3	3	3	3	3	
Garde champêtre chef Principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garde champêtre Ppal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garde champêtre Chef	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	
Emplois non permanents																
CAE	N T	4	2	2	2	4	1	4	1	4	4	4	0	4	4	1
Contrat d'avenir	nt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adultes relais	N T	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	12	12	12
Emplois Avenir	N T	0	0	0	0	0	0	4	0	4	4	4	4	4	4	
Contrat d'apprentissage	N T	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL		136	107	107	105	131	105	137	107	139	139	139	111	139	140	33

AFFAIRES SOCIALES

33) Attribution d'une subvention à l'ORPADAM-CLIC – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « L'ORPADAM-CLIC sollicite une subvention auprès de l'AME de 50 000 € au titre de l'exercice 2014 (rappel BP 2013: 50 000 €). Les dépenses prévisionnelles de l'ORPADAM sont estimées à 83 600 € pour 2013.

L'accueil, l'écoute, le conseil, l'orientation et l'information de la personne âgée constituent l'ensemble des priorités de l'association.

Sur le volet des services, l'ORPADAM propose des soins en pédicurie, une aide aux démarches pour le quotidien de la personne âgée.

Sur le volet prévention des séniors, l'ORPADAM organise des ateliers et des conférences (stimulation de la mémoire, équilibre et prévention des chutes, corps et mémoires, art martial sensoriel, prévention des maladies cardio-vasculaires, habitat et économies d'énergie).

Sur le volet de l'intergénération, l'ORPADAM met en place des actions en lien avec différents partenaires, telles que :

- Lire et faire lire dans les écoles de l'agglomération montargoise,
- L'animation d'un espace lecture au Salon du livre du Montargois,
- Les lectures à thèmes en centres de loisirs ou en structures petite enfance ou lors du Festival de l'enfant et de la famille et de la fête « un jour sur le Plateau »,
- Les formations,
- L'accompagnement dans la scolarité au Village d'enfants d'Amilly,
- « Le parrainage » de jeunes pour la recherche d'emploi à la Mission Locale,
- L'ESAT « les Rateliers » pour des heures de soutien,

Des actions pour promouvoir le culturel dans l'agglomération montargoise, avec l'organisation d'une visite de la Maison de la Forêt et la participation des retraités aux spectacles de l'AME.

Les perspectives 2014 de l'ORPADAM sont les suivantes :

- ⇒ Poursuivre les actions pour la prévention des séniors (journée prévention de l'audition en mars 2014, atelier « prévention des chutes », groupe stimulation de la mémoire).
- ⇒ Intensifier les actions pour les séniors en lien avec Amelys pour une meilleure connaissance du réseau de transport et des services proposés.
- ⇒ Etre à l'écoute des séniors sur les thématiques qu'ils jugent prioritaires pour leur vieillissement.
- ⇒ Continuer la réflexion « habitat et bien vieillir ».
- ⇒ Encourager l'intervention du groupe « Lire et faire lire ».

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **50 000 €** à l'ORPADAM au titre du budget primitif 2014 et d'autoriser la signature de la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

34) Attribution d'une subvention à l'association CHRYSALIDE – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Chrysalide, support légal du groupe d'entraide mutuelle (GEM), a été créée en application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le GEM s'adresse aux personnes en souffrance psychique. Son objectif est de lutter contre l'isolement, développer l'autonomie, faciliter l'insertion sociale, créer de nouveaux liens. Le GEM est tout d'abord un lieu de rencontres et d'échanges pour ces personnes.

Les adhérents sont des acteurs de projets et sont accompagnés dans la prise et le montage d'initiatives. C'est pourquoi, l'association d'usagers GEM BOUGE a été créée en août 2010.

Le GEM comptait au 30/09/2013, 54 usagers (34 adhérents et 20 personnes présentes ponctuellement).

Chrysalide renouvelle sa demande de subvention au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 12 500 € (rappel BP 2013 : 12 500 €).

Ses perspectives pour 2014 sont les suivantes :

- Développer les capacités des adhérents à prendre de l'autonomie quant à la gestion du GEM, pour répondre plus précisément au cahier des charges,
- Développer le partenariat en direction des travailleurs sociaux pour mieux faire connaître l'association et développer ainsi des relais indispensables lors d'accompagnements complexes,
- Mettre en place des actions ouvertes sur la cité pour faire connaître l'association (notamment la journée d'information sur la santé mentale)
- Rechercher de nouveaux financements auprès des communes situées hors agglomération et pour lesquelles des usagers sont accueillis ou auprès de partenaires pour donner une autre dimension aux ateliers proposés.

Au regard de ces objectifs, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **12 500 €** à l'association Chrysalide au titre du budget primitif 2014 et d'autoriser la signature de la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

35) Attribution d'une subvention à l'association Vaincre la Mucoviscidose – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « Dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} Virade de l'Espoir en 2014, l'association Vaincre la Mucoviscidose sollicite une subvention auprès de l'AME de 3 500 € (rappel BP 2013 : 2 850 €) et s'engage en contrepartie à informer et sensibiliser le grand public aux actions de l'association, notamment par l'intermédiaire de cette 25^{ème} Virade de l'Espoir et de toutes autres manifestations dans l'agglomération montargoise.

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **2 850 €** à l'association Vaincre la Mucoviscidose au titre du budget primitif 2014 et d'autoriser la signature de la convention afférente avec l'association Vaincre la Mucoviscidose. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

36) Attribution d'une subvention à l'Association Montargoise d'Animation (AMA) – Exercice 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DEMAUMONT : « L'Association Montargoise d'Animation, en tant que centre social, œuvre pour le « bien vivre ensemble » qu'elle essaie d'initier et de développer avec l'aide des familles résidant sur les quartiers. L'AMA va renouveler son agrément Centre social et doit dans ce cadre redéfinir son projet pour les 3 à 4 ans à venir. Le projet sera déposé à la CAF pour janvier 2014.

La structure sollicite une subvention auprès de l'AME d'un montant de 60 000 € (rappel BP BP 2013 : 45 000 €) et ses dépenses prévisionnelles 2014 sont estimées à 290 044 € (hors mise à disposition des locaux et bénévolat valorisés respectivement à hauteur de 50 000 € et de 25 252 €).

Le déménagement du siège social dans le nouveau pôle intercommunal du Plateau interviendra prochainement.

Les projets 2014 de l'association sont les suivants :

- Coordonner l'accueil du centre social avec le PIMMS,
- Déménager la halte-garderie dans les locaux dédiés à l'équipement intercommunal de proximité,
- Poursuivre les ateliers facilitant l'expression et l'échange des parents autour des questions éducatives,
- Poursuivre les animations de l'AMA en salle d'attente PMI de l'équipement intercommunal de proximité, dans la rue, dans les écoles,
- Mettre en place des animations de proximité (bourses aux vêtements, bourse aux jouets),
- Poursuivre les ateliers sociaux linguistiques,
- Poursuivre les ateliers de loisirs créatifs et mettre en place des actions complémentaires comme le Salon des Arts créatifs, les puces des couturières et des sorties Salons,
- Participer à la fête du Plateau 2014,
- Mettre en place des projets de vacances en famille,
- Continuer l'accompagnement parental et la rencontre des familles,
- Mettre en place l'information et la prévention,
- Développer des partenariats.

Au regard de ces perspectives, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **45 000 €** à l'AMA au titre du budget primitif 2014 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente avec l'association AMA. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

37) Attribution d'une subvention à l'Association Château de sable – Exercice 2014

Monsieur DEMAUMONT : « L'association château de sable, créée en septembre 1990, gère un lieu d'accueil enfants-parents, de rencontres, d'échanges et de jeu pour les tous petits de 0 à 3 ans.

Ce lieu d'accueil des enfants et de leurs parents est un lieu neutre et convivial proposant un cadre sécurisant et contenant.

Les objectifs de ce lieu d'accueil sont de rompre l'isolement, valoriser la fonction parentale, favoriser l'expression des compétences parentales et des savoir-être, permettre la socialisation, participer à la prévention primaire des troubles de la relation et de la personne, mutualiser et partager expériences, vécus et ressentis autour de la grossesse, de la maternité et de la parentalité, favoriser l'expression des vécus et des émotions, aider et accompagner les processus de séparation.

L'accueil est assuré par deux accueillants, professionnels de la petite enfance et des relations. Des permanences sont assurées les lundis matins et les mardis et jeudis après-midi.

L'association Château de sable est domiciliée sur le quartier du Plateau et accueille des enfants et leurs parents de l'agglomération montargoise.

Pour l'exercice 2013, l'AME a attribué une subvention de 2 500 € à l'association Château de Sable. La structure sollicite une nouvelle subvention au titre de l'exercice 2014 de 5 000 € à la Communauté d'agglomération.

Aussi, au regard de ces objectifs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **2 500 €** à l'association Château de Sable. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

38) Attribution d'une subvention à l'Association Artistes de nos vies – Exercice 2014

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Artistes de nos vies créée le 16 janvier 2013 a pour vocation d'œuvrer **en faveur des personnes en difficulté psychologique et relationnelle, et contre l'exclusion.**

Les locaux de l'association sont pour le moment situés au 26, rue de la Quintaine à Montargis. L'accueil en journée a ouvert ses portes le 17 mars 2013. Le nombre de membres à fin novembre 2013 était de 40. La cotisation annuelle est de 25 €.

Dans le cadre de ces activités, l'association Artistes de nos vies organise des ateliers artistiques, culturels et sportifs, ainsi que des sorties.

L'association Artistes de nos vies sollicite une subvention auprès de l'AME pour un montant de 16 640 €. Son budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 010 €.

Au titre de l'aide au démarrage de cette association, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **750 €** à l'association Artistes de nos Vies au titre du budget primitif 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

39) Attribution d'une subvention à l'Association Mille sourires au titre de l'exercice 2014

Monsieur DEMAUMONT : « L'association Mille sourires, créée le 14 avril 2007, vient en aide à des mères de famille isolées ou en difficulté.

Son objectif est de réinstaller les mères dans leur rôle de parent responsable et autonome en les soutenant :

- Par une aide matérielle,
- Par l'écoute,
- Par du contact social,
- Par des dispositifs d'aide scolaire,
- Par des conseils et un accompagnement dans leurs démarches en vue d'un retour à l'autonomie (travail).

Dans ce cadre, l'association Mille sourires a bénéficié d'une subvention de l'AME en 2013 de 3 800 €. La structure sollicite une nouvelle subvention auprès de l'AME au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 8 000 €. Après avoir entendu les membres de l'association, la Commission des Affaires sociales a proposé l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

Aussi, au regard de ces objectifs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de **4 000 €** à l'association Mille sourires. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

40) Contribution à l'Accueil de jour de Montargis

Monsieur DEMAUMONT : « Par délibération n° 13-178 du 27 juin 2013, le Conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Accueil de jour de Montargis à compter de l'exercice 2014.

L'accueil de jour est une structure d'accueil à la journée qui s'adresse aux adultes handicapés physiques et/ou mentaux et personnes dépendantes.

Dans ce cadre, plusieurs prestations sont proposées aux usagers : sorties, cinéma, cuisine, piscine, médiathèque,... ; accompagnement dans les démarches quotidiennes ; accueil et suivi des familles.

Madame PARE siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 20.

En janvier 2014, 20 personnes ont été accueillies : 11 usagers de l'agglomération montargoise, 6 usagers de Montargis et 3 usagers sont domiciliés hors agglomération.

Il vous est proposé d'aider au fonctionnement de l'activité de ce service et d'attribuer une contribution au titre de l'exercice 2014 d'un montant de **75 000 €**.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette contribution à l'Accueil de jour. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU

41) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération 9 Place Saint Loup - Montant des participations et modalités de versement

Monsieur DOOR : « Dans le cadre du projet urbain du Plateau, l'AME s'est engagée à participer au financement de la reconstruction des logements locatifs sociaux démolis, dans le

cadre d'un Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du PRU, à hauteur de 5 500 € par logement.

VALLOGIS nous sollicite pour l'opération suivante :

Nom de l'opération	Commune	Nombre de logements	Coût total TTC	Participation AME
9 Place Saint Loup	Cepoy	1 PLAI	143 425 €	5 500 €

Le versement de cette participation s'effectue en 4 fois de la façon suivante :

- 1^{er} acompte de 30 % de la subvention sur présentation d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service ou commandes signées),
- 2^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement de la moitié de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du Directeur général,
- 3^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement des 4/5 de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiements et visé du Directeur général,
- Solde après achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du commissaire au compte.

Il convient donc de m'autoriser à procéder au versement de ces participations selon les modalités définies ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**

42) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération rue du Gros Moulin à Amilly - Montant des participations et modalités de versement

Monsieur DOOR : « Dans le cadre du projet urbain du Plateau, l'AME s'est engagée à participer au financement de la reconstruction des logements locatifs sociaux démolis, dans le cadre d'un Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du PRU, à hauteur de 5 500 € par logement.

LOGEMLOIRET nous sollicite pour l'opération suivante :

Nom de l'opération	Commune	Nombre de logements	Coût total TTC	Participation AME
Rue du Gros Moulin	Amilly	9 PLUS	1 179 499.71 €	49 500 €

Le versement de cette participation s'effectue en 4 fois de la façon suivante :

- 1^{er} acompte de 30 % de la subvention sur présentation d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service ou commandes signées),
- 2^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement de la moitié de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du Directeur général,
- 3^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement des 4/5 de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiements et visé du Directeur général,
- Solde après achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du commissaire au compte.

Il convient donc de m'autoriser à procéder au versement de ces participations selon les modalités définies ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

43) Projet Plateau/ANRU – Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) / Opération rue de la Quenarde à Corquilleroy - Montant des participations et modalités de versement

Monsieur DOOR : « Dans le cadre du projet urbain du Plateau, l'AME s'est engagée à participer au financement de la reconstruction des logements locatifs sociaux démolis, dans le cadre d'un Fonds pour la construction de logements aidés dans le cadre du PRU, à hauteur de 5 500 € par logement.

LOGEMLOIRET nous sollicite pour l'opération suivante :

Nom de l'opération	Commune	Nombre de logements	Coût total TTC	Participation AME
Rue de la Quenarde	Corquilleroy	2 PLUS	324 459.38 €	11 000 €

Le versement de cette participation s'effectue en 4 fois de la façon suivante :

- 1^{er} acompte de 30 % de la subvention sur présentation d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service ou commandes signées),
- 2^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement de la moitié de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du Directeur général,
- 3^{ème} acompte de 30 % sur présentation des justificatifs de règlement des 4/5 de la dépense éligible au vu d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiements et visé du Directeur général,
- Solde après achèvement des travaux sur présentation d'un état détaillé des paiements présentant les dates de paiement et visé du commissaire au compte.

Il convient donc de m'autoriser à procéder au versement de ces participations selon les modalités définies ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

CULTURE

44) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de mise à disposition gratuite d'espaces au sein de la médiathèque d'agglomération destinés à accueillir le service des archives municipales de la ville de Montargis (annule et remplace la délibération n° 13-280 du 28/11/13)

Madame ABSOLU : « Par délibération n° 13-280 du 28 novembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite d'espaces destinés à accueillir les archives municipales de la ville de Montargis.

Les espaces mis à disposition sont :

R+1

- . Espace de consultation d'une superficie de 27 m²
- . Espace accueil d'une superficie de 9 m²

R+2

- . 1 bureau d'une superficie de 27 m²
- . une salle de préparation d'une superficie de 26 m²
- . 1 espace de réserve d'une superficie de 143 m²
- . 1 espace de réserve d'une superficie de 77 m²

soit une superficie totale des espaces mis à disposition de **309 m²**.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la ville de Montargis la convention de mise à disposition. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

45) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec l'ASR du château de Montargis – Exercice 2013

Madame ABSOLU : « Par délibération n° 13-33 du 11 février 2013, le Conseil communautaire à attribuer une subvention d'équipement de 33 000 € à l'ASR du château de Montargis, au titre de l'exercice 2013.

Cette participation correspond au soutien que l'AME entend apporter à l'ASR pour la restauration des remparts du château de Montargis.

Pour tenir compte des observations formulées par la trésorerie principale, il convient d'établir une convention entre l'AME et l'ASR.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'ASR du château de Montargis la convention afférente. »

Monsieur DOOR indique que la Fondation du patrimoine, la Région Centre et le Conseil général participent également.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Madame ABSOLU : « La Commission des Affaires Culturelles a reçu les porteurs de projet qui participeront au rayonnement culturel de l'agglomération et attireront le plus large public possible en 2014. La Commission des Affaires Culturelles a retenu plusieurs projets susceptibles de contribuer à la diffusion et à la pratique culturelle dans l'agglomération. Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS				2010					2014	
	2007	2008	2009	BP	BS	2011	2012	2013	demandes	proposition
	décision Conseil		commission							
APSAM	10000 €	6000 €	6000 €	6500 €	6500 €	9000 €	9000 €	9000 €	10000 €	9000 €
ARABESQUE	3500 €	4000 €	4000 €		2900 €	3000 €		2000 €	5500 €	3000 €
CENTRE HENRIET ROUARD	21000 €	21000 €	20000 €	20000 €		20000 €	20000 €	20000 €	20200 €	20200 €
IMANIS	3800 €	3800 €	3800 €	2400 €						
MASQUE D'OR	15000 €	17000 €	15000 €	16000 €		17000 €	17000 €	17000 €	18000 €	17000 €
nature	6199 €	6500 €	7500 €	7500 €						
SALON DU LIVRE	44000 €	34100 €	28000 €	5000 €		30000 €		30000 €		
nature	4760 €	25377 €	28700 €							
TIVOLIO	15000 €		10000 €	10000 €			/			
nature	2660 €		13400 €							
AGORA VESINES croqueurs de pavés	500 €	1000 €	1500 €	1500 €		2500 €	3000 €	2500 €	3500 €	3500 €
nature										
AMA		750 €								
AMIS DU MUSEE GIRODET	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €		1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
ASR (invest)	50000 €		50000 €	50000 €				33000*		
nature (lumières)	3654 €									
CARAVANE DE LOIRE (résidence compagnie) nature		40000 €		40000 €	-2000 €					
		32500 €		20000 €						
COMITE DES FETES VILLEMANDEUR			1000 €							
DANSE SANS FRONTIERES	3000 €	0 €	0 €							
nature	13363 €		21000 €							
FEMMES SOLIDAIRES			150 €							
LES TERRITOIRES DE L'ART (guykaiser) nature		5000 €		1000 €						
IMPRESSIONS SOLEIL LEVANT nature			65000 €							
MUSI KAIR				20 000				10000 €		
APAF				1500 €						
BULLE DE QUARE					1000 €					
MOTS POUR MAUX	1000 €									
Assoc. Parcs et Jardins Festival des pinceaux				300 €		300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
APICULTURE DU GATINAIS						1000 €	1000 €	500 €* 500 €		
PARTAGE MUSICAL (squat)		1500 €		1500 €			1000 €			
Association AG-ART							2500 €	1000 + 1500	3500 €	3500 €
Montargis coince la bulle (salon de la BD)								7000 €	12000 €	12000 €
FUAJ (Fédération unie des auberges de jeunesse)									2000 €	2000 €
Projet Orchestre à l'école (Montargis, Chalette, Vimory)							15000 €	15000 €	15000 €	15000 €
Prévision projets nouveaux							5000 €	5000 €	5000 €	5000 €
TOTAL SUBVENTIONS				126700 €	-1000 €	83800 €	74800 €	118800 €	96000 €	91500 €
TOTAL SUBV. EQUIPEMENT								33000 €		
TOTAL AIDES NATURE				27500 €				500 €		

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec l'APSAM (sensibilisation culturelle), l'Arabesque, le Théâtre du Masque d'Or et le Centre Henriet Rouard. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

RESEAU DES MEDIATHEQUES

47) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions de mise à disposition des médiathèques-relais avec les communes d'Amilly et de Chalette-sur-Loing

Madame ABSOLU : « Par délibération n° 03-99 du 26 juin 2003, le Conseil communautaire approuvait la reconnaissance d'intérêt communautaire du réseau de lecture publique et notamment la construction des médiathèques-relais d'Amilly et de Chalette-sur-Loing et

autorisait la mise en œuvre des conventions de mandat entre l'AME et lesdites communes pour assurer la construction de ces deux équipements.

De plus, par délibérations du Conseil communautaire n° 04-190 du 4 novembre 2004 et 05-15 du 3 février 2005, les communes d'Amilly et de Chalette-sur-Loing ont mis à disposition de l'AME du foncier pour la construction des médiathèques-relais sur ces communes dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Dans ces conditions, il convient d'établir les conventions de mise à disposition par l'AME des médiathèques relais aux communes d'Amilly et de Chalette-sur-Loing.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes avec les communes d'Amilly et de Chalette-sur-Loing. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

48) Adoption du programme Energie-Climat de l'AME et autorisation à Monsieur le Président de déposer un dossier de demande de reconnaissance Cap Cit'ergie®

Madame SERRANO : « L'AME a été lauréate en coopération avec le Pays Gâtinais de l'**Appel à Candidatures PCET 2011** organisé par l'ADEME et la Région Centre. Conformément au cahier des charges, l'AME s'est engagée dans la démarche de labellisation Cit'ergie®.

Cit'ergie® est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

En outre, l'AME a adopté son PCET commun avec le Pays Gâtinais et son Agenda 21 le 6 juin 2013.

➤ **Qu'est-ce que le label Cit'ergie®**

Le label Cit'ergie® est la déclinaison française du label European Energy Award® (eea®), déjà accordé à plus de 400 collectivités européennes.

Avec le label Cit'ergie®, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ associées :

- **le développement territorial,**
- **le patrimoine,**
- **l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement,**
- **la mobilité,**
- **l'organisation interne,**
- **la communication et les coopérations.**

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'action. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'action ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie®, l'AME va :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

L'état des lieux initial s'appuie sur les **79** actions de la méthode du label pour un total maximum de **500 points**.

Trois niveaux de reconnaissance sont prévus :

- **CAP Cit'ergie®** pour les collectivités dans la démarche mais qui n'ont pas atteint 50 % de réalisation de leur potentiel (au moins 35% d'effectif)
- **Cit'ergie®** pour les collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel
- **eea® Gold** qui récompensent les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.

➤ **Le déroulement du processus**

Au regard de ses compétences exercées, le potentiel de l'AME est de **398 points**. Cela s'explique par l'absence de compétence en matière d'éclairage public et de distribution d'énergie notamment.

L'analyse de la situation initiale ou état des lieux a été réalisé de février à septembre 2013 par le biais d'ateliers de travail avec les services de l'AME concernés et les délégataires de service public. L'objectif était de mettre en évidence les actions déjà exécutées dans les six domaines cités précédemment.

Le diagnostic a fait apparaître **36,25% d'effectif et 16% de programmé**. L'AME peut donc demander la reconnaissance Cap Cit'ergie® pour un passage devant la Commission Nationale du Label de juin 2014.

La construction de la politique Energie-Climat s'est déroulée d'octobre 2013 à janvier 2014 avec la tenue d'ateliers de travail. L'objectif était de recenser les actions programmées de l'AME et de les compléter par des actions nouvelles.

➤ **Le programme d'actions Energie-Climat**

A l'échelle de leur territoire, l'AME et le Pays Gâtinais se sont fixés, dans le cadre du PCET, un double objectif énergie climat :

- à court terme : la stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990 à l'horizon 2020 soit une réduction annuelle de - 15 000 teqCO2 entre 2013 et 2020
- à long terme : l'atteinte du Facteur 4 soit une réduction annuelle de - 37 000 teqCO2 entre 2020 et 2050

Le programme d'actions Energie-Climat de l'AME se décompose comme suit :

- 29 actions sont issues de l'Agenda 21
- 38 actions sont issues du PCET
- **58 nouvelles actions dont 35 concernent directement la Communauté d'agglomération en interne**

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'adopter le programme d'actions Energie-Climat.
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de reconnaissance Cap Cit'ergie® auprès de la Commission Nationale du Label de juin 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

49) Attribution d'une subvention à l'association "les Chats Errants du Montargois" au titre de l'exercice 2014 et renouvellement de la convention

Madame SERRANO : « L'association "Les Chats Errants du Montargois" (C.E.M) a été créée en 2006. Son but est de lutter contre la prolifération des chats errants par la stérilisation et d'aider à l'adoption de chats errants.

Les actions de stérilisation étaient de **218** à la fin de septembre 2012 et de **191** à la fin de septembre 2013 (-14,1%).

Le nombre de chats adoptés était de **198** à la fin de septembre 2012 et de **172** à la fin de septembre 2013 (-15,1%).

Par courrier du 7 novembre 2013, l'association demande à l'A.M.E une subvention de 6000 € pour l'année 2014. Je vous rappelle qu'en 2013, la subvention versée à l'association C.E.M s'élevait à 3 500 €.

Parallèlement, l'A.M.E renouvelle la convention de protection des Chats Errants du Montargois avec l'association pour une période de un an.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'attribuer une subvention de **3 000 €** au titre de l'exercice 2014 à l'association "les Chats Errants du Montargois" ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de protection des Chats Errants du Montargois pour une durée de un an. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

50) Attribution d'une subvention au refuge SPA de Chilleurs-Aux-Bois au titre de l'exercice 2014

Madame SERRANO : « La Société Protectrice des Animaux est une association créée en 1845 et reconnue d'utilité publique. Le refuge de Chilleurs-Aux-Bois favorise les adoptions des animaux abandonnés et en sortie de fourrière et lance des campagnes de stérilisation des chats errants :

Le projet du refuge pour 2014 présente les points suivants :

- Enjeu : maintenir le nombre d'animaux adoptés
- Actions mises en œuvre :
 - Hébergement et alimentation des animaux
 - Actes vétérinaires : soins (si nécessaire), identification, vaccination, stérilisation
 - Deux journées « Portes Ouvertes » en mai 2014

- Deux journées « Portes Ouvertes » en octobre 2014
- Deux journées « Noël des animaux » en décembre 2014
- Mise en ligne de fiches d'animaux à adopter sur le site internet

➤ Indicateurs d'évaluation

- 650 adoptions d'animaux abandonnés ou en sortie de fourrière de Chilleurs-Aux Bois en 2013 (675 en 2012).

Par courrier du 5 août 2013, l'association sollicite l'AME pour l'obtention d'une subvention.

Pour mémoire, la subvention 2013 a été de 1 500 €. ».

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'attribuer une subvention de **1 000 €** au titre de l'exercice 2014 au refuge SPA de Chilleurs-Aux-Bois. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

POLITIQUE DE LA VILLE

51) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association AVL (aide aux victimes du Loiret) au titre de l'exercice 2014 et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Je vous rappelle que l'association départementale d'Aide aux Victimes du Loiret (AVL) est née de la mutualisation des lieux, des personnels salariés et bénévoles ainsi que des moyens matériels et financiers des deux anciennes structures de Montargis et Orléans.

Les autorités judiciaires et le Conseil général du Loiret ont souhaité mettre en place un projet départemental d'aide aux victimes afin d'avoir une politique cohérente et lisible à la fois en terme d'interventions et de financements.

L'association a pour objet :

- de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits et de les aider à obtenir une réparation effective de leur préjudice ;
- de leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre ;
- de leur faire bénéficier d'un soutien psychologique, de les orienter si nécessaire vers d'autres services partenaires identifiés ;
- de sensibiliser les partenaires à l'accueil spécifique des victimes d'infractions pénales.

Au 31 décembre 2013, l'AVL a traité 646 dossiers sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.

L'association assure des permanences :

- à l'antenne de Montargis (4 jours par semaine),
- au Commissariat de Montargis, le lundi matin,
- au Tribunal de Grande Instance de Montargis (1 fois par semaine) où 32 entretiens ont eu lieu et 59 personnes ont été reçues par un Juriste sur l'année 2013.

Au regard de la mission d'intérêt général que remplit l'association avec des actions qui s'intègrent pleinement dans la compétence communautaire Politique de la Ville et de sa participation au sein du CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la

délinquance), je vous propose de soutenir l'association afin de l'aider à poursuivre ses missions. Le montant de la subvention 2014 s'évalue à 15 000 €.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 657 496

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention de **15 000 €** à l'association AVL au titre de l'exercice 2014, d'approuver les modalités de la convention et de m'autoriser à la signer ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

52) Attribution d'une subvention à l'association IMANIS dans le cadre de son activité d'accueil de jour au titre de l'année 2014 et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Lors de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'activité « Accueil de Jour » de l'association IMANIS dans le cadre de la compétence Politique de la Ville.

La convention qui vous est soumise pour approbation prévoit que, dans le cadre de cette activité, l'association IMANIS devra assurer les missions suivantes :

- accueillir et apporter une écoute aux personnes démunies et leur permettre :

- ⇒ de prendre un petit déjeuner,
- ⇒ de se laver,
- ⇒ de rencontrer une infirmière,
- ⇒ de bénéficier du savoir-faire d'une coiffeuse.

- mettre en place différents ateliers tels que :

- ⇒ « la socialisation et l'insertion »,
- ⇒ « l'accès au logement »,
- ⇒ « le retour à l'activité et à l'emploi »,
- ⇒ « l'alphabétisation et la participation au groupe de parole »,
- ⇒ « la culture découverte et l'activité physique »,
- ⇒ « la santé et l'hygiène de vie »,
- ⇒ « des activités manuelles », afin de rompre l'isolement et la marginalisation et de favoriser la dynamique de retour à l'activité.

L'Accueil de Jour est ouvert au public du 1^{er} Janvier au 31 décembre, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et se situe au 26 bis Rue Emile Decourt à MONTARGIS. Il s'agit de personnes désocialisées, marginalisées, sans domicile fixe, de femmes victimes de violences, de jeunes en errance, de personnes esseulées et migrantes.

En 2013, 249 personnes (soit 130 hommes, 84 femmes et 35 enfants) ont été accueillies par les équipes de l'association IMANIS.

La reconnaissance d'intérêt communautaire de cette action par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, se traduit par la signature d'une convention qui fixe les engagements réciproques des deux parties.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824 Article 6574

La dépense liée à l'exercice de cette activité pour 2014, sur le territoire de l'A.M.E, se chiffre à 162 500 €. Les différents partenaires financiers de cette action sont l'Etat, le Département et la Fondation Abbé Pierre. Le montant de la subvention pour l'exercice 2014 s'évalue à **26 000 €**. Je vous propose de soutenir l'association IMANIS afin de l'aider à poursuivre ses missions et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

53) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le club SOLID' » dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une ludothèque en Equateur

Monsieur DOOR : « Je vous sou mets le projet d'une lycéenne en classe de première scientifique, qui sollicite une participation financière dans le cadre d'une action de solidarité internationale organisée par le « Club SOLID' » du lycée agricole du Chesnoy.

En effet, en février 2012, un groupe de lycéens s'est rendu en Inde à Pondichéry (Inde) pour participer à un chantier bénévole.

En octobre 2010, d'autres élèves ont apporté leur aide à l'aménagement d'une ludothèque à San Vicente en Équateur.

La subvention sollicitée aujourd'hui permettra de financer la poursuite de l'aménagement de cette ludothèque qui aura lieu du 20 février au 6 mars prochain.

L'objectif de cette action est d'apporter une aide en coopération internationale en développant le quartier de la Nueva Esperanza (lieu de la ludothèque).

Pour mener à bien ce projet, le « Club SOLID' » du lycée agricole du Chesnoy a sollicité des fonds à plusieurs partenaires comme le Conseil régional, la CAF dans le cadre des actions « Initiatives jeunes », des sponsors privés et l'AME.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 657 4

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €** au lycée agricole du Chesnoy et de m'autoriser à la verser. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

54) Autorisation À Monsieur le Président d'assurer la dévolution de biens à l'association COALLIA et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Je vous rappelle qu'en 2005 l'association COALLIA (anciennement AFTAM), a mis en place un service de prêt de cyclomoteurs pour les demandeurs d'emploi et a fait l'acquisition de 10 cyclomoteurs (Peugeot).

L'objectif de ce service était de permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à une autonomie de déplacement afin de favoriser l'accès à l'emploi non aidé.

Pour développer ce service, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a mis à disposition en 2012 sept scooters à titre gracieux.

Ces scooters supplémentaires devaient permettre d'étoffer l'offre de service et de proposer des prêts aux demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et âgés de 25 ans, (en dehors du dispositif RSA) et de jeunes inscrits à la Mission Locale, conformément à la convention de partenariat.

Cependant, si l'extension du nombre de cyclomoteurs paraît nécessaire au développement du dispositif auprès du public ciblé, il s'est avéré que ce type de matériel n'est pas adapté au service proposé.

En effet, depuis la signature de la convention de mise à disposition, l'association a été confrontée aux freins suivants :

- la marque des scooters (TGB) n'est plus présente sur le Département du Loiret et pose des problèmes de gestion mécanique,
- les techniciens de l'association ne sont pas formés pour intervenir sur ce type de véhicule,
- les scooters sont plus imposants et lourds à manipuler que les cyclomoteurs de la flotte de l'association,
- les scooters sont prévus pour transporter deux personnes, alors que la convention prévoit un passager unique,
- l'obligation pour l'association de les assurer tous risques (exigence de l'assureur) qui engendre des coûts supplémentaires pour la structure.

Afin que l'action soit efficace et puisse se développer de façon significative auprès des demandeurs d'emploi, il paraît nécessaire de lever ces freins.

La dévolution de ces biens à COALLIA pour une valeur de 2 117,50 € correspondant à la valeur nette comptable de sept scooters achetés en 2008 (valeur d'achat neuf : 8 470,00 €) permettra la revente des véhicules en question et l'acquisition de nouveaux cyclomoteurs conformes au service proposé par l'association COALLIA.

C'est pourquoi je vous propose, si vous en êtes d'accord, de m'autoriser à assurer la dévolution de biens à l'association COALLIA, d'approuver les modalités de la convention et de m'autoriser à la signer ».

➤ Numéro d'inventaire : 2008 0359
(mandat n°1041 du 7 avril 2008). »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

SPORTS

55) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Monsieur SUPPLISSON : « La Commission des Sports, a pris connaissance des bilans de l'exercice antérieur des associations sportives pour les disciplines : Basket Ball, Hand Ball, Cyclisme, Escrime, Echecs et Twirling.

Elle a considéré la recevabilité ou l'irrecevabilité des diverses demandes de subvention et, ce faisant, estime que certains projets présentés pour **2014** répondent pour tout ou partie, aux objectifs impartis par la politique sportive communautaire.

Madame PARASKIOVA quitte la séance à 19 heures 29.

Aucune subvention n'est attribuée au TWIRLING dans l'AME pour son fonctionnement. Mais son projet étant reconnu d'intérêt communautaire, le TWIRLING dans l'AME bénéficie conventionnellement d'une **gratuité** d'utilisation de créneaux au Complexe sportif du CH BL.

Aussi, je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

Associations	Ex 2010	Ex 2011	Ex 2012	Ex 2013	Ex 2014
A.C.C.L.A.M.E.	8 000 + 2 000	8 000 + 2 000	5 800 + 2 000	6 000 + 2 000	7 000
A.M.E. BASKET	18 000	17 000	17 325	19 000	17 000
A.M.H.A.N.D.A. Education	53 000	50 500	40 000	50 500 -	18 000
C ES AME	2 000 + 3 000	11 500	11 500	11 500	12 500
Les ECHECS dans l'AME					5 000
Le Twirling dans l'AME	Gratuité	d'utilisation	de Créneaux	au Complexe	du CH BL

et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

56) Attribution d'une aide financière à la performance sportive 2014

Monsieur SUPPLISSON : « La politique sportive communautaire modifiée, dans le volet : **AIDE à la Performance** permet d'allouer une aide financière

➔ A titre **collectif**, pour une équipe locale, classée parmi les 20 premières équipes nationales d'un sport olympique et dont au moins 1/3 de ses athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein.

L'équipe cycliste du **Guidon Châlettois** évoluant cette saison en Division Nationale, répond à ce critère ;

A la demande du Président du Guidon Châlettois, je vous propose d'allouer une aide financière de **15 000 €**, pour l'exercice 2014, à son équipe cycliste de division nationale.

L'équipe senior masculine de GYMNASTIQUE du **Cercle Pasteur** de MONTARGIS évoluant en Division Nationale 1, répond à ce critère ;

A la demande du Président du Cercle Pasteur GYMNASTIQUE, je vous propose d'allouer une aide financière de **15 000 €** pour l'exercice 2014, à son équipe senior masculine.

➔ A titre **individuel**, pour un(e) sportif(ve) licencié(e) depuis plus de 5 ans dans un club local, pratiquant un sport individuel ou collectif dans une discipline olympique et

ayant dans les 2 ans atteint un ou plusieurs podiums en compétitions officielles européennes ou mondiales.

L'athlète junior, Mademoiselle Lisa KAS, pour ses résultats internationaux et sa qualification pour les championnats du Monde d'Escrime 2014, en Pologne, en Allemagne, en Croatie,..., répond aux critères.

A la demande du Président de l'Académie d'Escrime du Montargois (ADEM), je vous propose d'allouer une aide financière de **1 500 €** à l'association, pour l'exercice 2014, afin d'aider son athlète junior, Mademoiselle Lisa KAS, pour les frais de transport des compétitions internationales citées et autorise Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

57) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de « grandes » manifestations sportives

Monsieur SUPPLISSON : « Considérant la demande de Monsieur Alain PATARD, Président de l'association **Les Roues dans l'AME**, co-organisateur des étapes dans l'agglomération de la **ROUTE de FRANCE Féminine 2014**, en Août 2014

Considérant la demande de Monsieur Luc BONNARD, Président de la section Natation de l'USM Montargis, pour l'organisation de la manche à CEPOY de la coupe de France de **Nage en EAU libre**, les 07 et 08 juin 2014,

Considérant la demande de Monsieur Bruno FRICOT, Président de l'association **C.O. T AME** organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs, les 03 et 04 mai 2014,

Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du **GUIDON CHALETTOIS**, organisateur du **CRITERIUM « élite »**, dans l'Agglomération, fin juin,

Madame PARASKIOVA siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 30.

Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du **GUIDON CHALETTOIS** organisateur d'une **grande nocturne de la PISTE** le Vendredi 28 Août 2014, au Vélodrome de le Forêt à MONTARGIS;

Considérant la demande du Président de l'association BIG SHOT, organisatrice du GALA des Lanceurs le **BIG SHOT 2014**, au DOJO d'AMILLY, le 08 Février 2014,

Considérant la demande de Monsieur Vincent NORMAND, Président de **L'ECHIQUIER MONTARGOIS**, organisateur de l'**Open international d'ECHECS**,

Considérant la demande de Monsieur Roger SOULAT, Président de **L'Automobile Club MONTARGOIS**, organisateur du RALLYE Auto « Terres du Gâtinais », les 25, 26 et 27 avril 2014,

Considérant la demande de Madame Véronique THUILLIER, Présidente de l'association **RAID45** organisatrice du **RAID des SAMUS et URGENCES 2014**, dans l'agglomération montargoise, les 26 et 27 juin 2014,

Considérant la demande de Madame PERRIERE Corinne, Présidente de l'association d'**Athlétisme des J3 Sport Amilly**, organisatrice de l'**AME Minuit TRAIL**, nuit du samedi 29 mars 2014,

Considérant la demande de Monsieur Luc BONNARD, Président de la section Natation de l'USM Montargis, pour des **cycles d'initiation à la natation** pour des personnes débutantes afin de lutter contre la sédentarité, l'obésité et le vieillissement, dans les piscines de l'agglomération montargoise,

Considérant la demande de Madame Nelly ARADAN, représentante de l'association **UFOLEP 45**, organisatrice du **NATIONAL Ufolep de VTT**, dans l'agglomération, les 17 et 18 mai 2014,

Considérant la demande de Monsieur Paul ROEMER, Président du **LION'S CLUB International**, organisateur du **RUN and BIKE**, dans l'agglomération, le 18 mai 2014,

Considérant la politique sportive communautaire, adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002,

Considérant le caractère exceptionnel des préparations ou manifestations et les coûts engendrés,... je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

- **17 000 €** à l'association Les Roues dans l'AME pour les étapes dans l'agglomération de la Route de France Féminine 2014
- **1 000 €** pour l'association BIG SHOT pour le BIG SHOT 2014
- **1 500 €** au GUIDON CHALETTOIS pour le CRITERIUM « Elite »
- **1 000 €** à l'association Echiquier du Gâtinais pour son OPEN d'ECHECS
- **1 500 €** à l'association RAID45 pour le RAID des SAMUS et Urgences
- **3 000 €** au GUIDON CHALETTOIS pour une grande Nocturne de la Piste
- **1 700 €** à C.O.T.AME pour le Triathlon de l'AME
- **2 000 €** à la section Natation de l'USM Montargis pour la manche, à Cepoy, de la Coupe de France de Nage en eau libre
- **750 €** à la section Athlétisme des J3 Sports Amilly pour l'AME Minuit Trail
- **3 000 €** à A S Automobile du LOIRET pour le RALLYE « TERRES du Gâtinais »
- **1 000 €** à l'USMM Natation pour un projet de lutte contre la sédentarité, l'obésité
- **3 500 €** au comité du Loiret Ufolep de VTT pour le National Ufolep de VTT
- **750 €** au LIONS CLUB International pour le RUN and BIKE 2014

et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Monsieur DOOR souligne que ce sont des manifestations d'envergure nationale, voire internationale. A titre d'exemple, l'Ufolep de VTT devrait réunir 1 300 vététistes.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

58) Attribution de subventions 2014 aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive de l'AME

Monsieur SUPPLISSON : « La politique sportive de l'A.M.E. a été adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002. Cette politique sportive déclare le sport scolaire dans les lycées et collèges d'intérêt communautaire.

Il vous est proposé d'attribuer aux différentes associations sportives scolaires, pour l'exercice **2014**, les subventions suivantes :

Lycée DURZY :	832 €	Lycée Château Blanc :	475 €
Collège CHINCHON :	221 €	Collège GRAND-CLOS :	534 €
Collège Paul ELUARD :	632 €	Collège SCHUMAN :	588 €
Collège Pablo PICASSO:	668 €	Collège Lucie AUBRAC :	570 €
Lycée Jeannette VERDIER :	175 €	E.R.E.A. Simone VEIL :	429 €
Ecole St LOUIS :	131 €	Lycée « en Forêt » :	744 €

Pour information, le lycée « du CHESNOY » n'a pas présenté de demande de subvention. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

59) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME

Monsieur SUPPLISSON : « Les créneaux d'utilisation des installations sportives de l'AME par les lycées, pour **2014**, ont changé. Il convient de fixer, par voie d'avenants, les participations financières des lycées, en fonction des réservations.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME en 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

60) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec les clubs

Monsieur SUPPLISSON : « Depuis 2003, le vélodrome de la Forêt est mis à disposition de l'ACCLAME pour l'organisation des entraînements, initiation et manifestations cyclistes.

Pour développer les initiations des élèves des écoles primaires, l'ACCLAME a sollicité le renouvellement de la mise à disposition du vélodrome à titre gratuit.

Les associations : **USM Montargis Cyclisme** et **Guidon Châlettois** comptent organiser en 2014, des courses VTT et des nocturnes sur Piste.

Elles sollicitent pour se faire les mises à disposition ponctuelles et gratuites du Vélodrome.

Pour l'organisation du **National UFOLEP de VTT** des 16 - 17 et 18 mai 2014, les organisateurs ont sollicité en plus de la mise à disposition du vélodrome, une **sonorisation** du site ainsi que le **gardiennage** des vélos pendant 2 nuitées.

Pour l'organisation du **MILLION** le Vendredi 04 juillet 2014, les organisateurs ont sollicité la mise à disposition du vélodrome, son éclairage ainsi que la sonorisation du site

Pour l'organisation de la nocturne du **Trophée des Champions**, le vendredi 29 août 2014, le Guidon Châlettois a sollicité la mise à disposition du vélodrome ainsi que l'éclairage et la sonorisation du site.

Madame JEHANNET quitte la séance à 19 heures 35.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui prennent en compte la diversification des manifestations organisées au vélodrome. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

AFFAIRES ECONOMIQUES

61) Participation pour le fonctionnement du CFA (centre de formation des apprentis) Est Loiret – Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « Le CFA Est-Loiret assure une formation professionnelle qualifiante dans 3 métiers :

- coiffure : CAP et brevet professionnel ;
- vente/commerce : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans ;
- mécanique automobile : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans.

Aujourd'hui, le CFA Est-Loiret est installé dans les locaux du lycée professionnel Jeannette Verdier, appartenant au Conseil régional du Centre.

Par délibération n° 11-148 du 24 juin 2011, l'AME a reconnu d'intérêt communautaire les actions menées par le CFA de l'Est Loiret. Il appartient à l'AME de participer au financement du CFA Est-Loiret.

Les statuts du CFA Est-Loiret, approuvés par les représentants de l'AME, basent désormais les cotisations annuelles des communes et intercommunalités en fonction du nombre d'habitants qui y demeurent.

Par courrier du 18 décembre 2013, le CFA Est-Loiret a sollicité de l'AME, au titre de l'exercice 2014, le versement d'une subvention de fonctionnement de 137 500 € (+10 % par rapport à 2013). L'augmentation souhaitée est destinée à compenser la baisse de l'aide régionale, calculée selon l'effectif des apprentis.

Les membres de la Commission Développement Economique et Touristique ont approuvé le principe d'un financement du CFA Est Loiret, selon les mêmes bases que l'année précédente. Le budget primitif de l'AME 2014 prévoit cette ligne budgétaire.

Je vous propose donc d'attribuer une participation de **125 000 €** au CFA Est-Loiret au titre de l'exercice 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

62) Attribution d'une subvention à la « Maison de l'Emploi Est Loiret » en tant que membre constitutif – Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « Créé par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, le dispositif des maisons de l'emploi prend place au sein d'une organisation territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle marquée par la multiplicité des acteurs et des dispositifs.

La vocation de la Maison de l'Emploi de l'Est Loiret est de réunir tous les acteurs du service public de l'emploi (Etat, Pôle Emploi) et les multiples partenaires que sont l'AFPA, les Missions Locales, les Chambres Consulaires, les organismes de développement économique et d'insertion professionnelle et bien sûr tous les acteurs locaux qui travaillent au plus près du terrain.

L'objectif visé est la coordination de leur action en matière de prévision des besoins humains, de reconversion des territoires, d'information, d'orientation et d'accompagnement des salariés ou des demandeurs d'emploi.

La volonté est de mettre en place des actions communes selon les compétences de chacun grâce aux connaissances particulières du territoire.

Dans ce cadre, la Maison de l'Emploi de l'Est Loiret présente chaque année un rapport de ses interventions sur le territoire communautaire. Elle demande aussi les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement.

Ainsi, la demande de subvention auprès de l'A.M.E. au titre de l'année 2014, s'élève à 34 251 euros (inchangée par rapport à l'année précédente).

Cette somme a été prévue au budget primitif 2014 à l'imputation budgétaire suivante :

➤ Fonction 92 90-Article 6574.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention de **34 251 €** à la MEEL au titre de l'année 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

63) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « Par délibération n° 02-148 du 7 novembre 2002, le Conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire les activités de la Mission locale dans le cadre de la compétence Politique de la Ville « *dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale* ».

Ce transfert de compétence, des communes membres de l'A.M.E. à l'Agglomération Montargoise, se traduit par la signature d'une convention qui fixe les engagements réciproques des deux parties.

Dans ce cadre, la Mission locale présente chaque année un rapport de ses interventions sur le territoire communautaire. Elle demande aussi les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement l'année suivante.

Ainsi, la demande de subvention auprès de l'A.M.E. au titre de l'année 2014, s'élève à 43 300 euros (42 655 € en 2013).

Cette somme a été prévue au budget primitif 2014 à l'imputation budgétaire suivante :

➤ Fonction 92 90-Article 6574.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention de **43 300 €**, d'approuver les modalités de la convention cadre et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à la signer ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

64) Attribution d'une subvention à l'ADEL et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat – Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « L'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL) est un outil d'action économique destiné à favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans le Loiret.

Association de loi 1901, l'ADEL a élargi ses sources de financement en associant davantage les collectivités locales et EPCI (au-delà du Conseil général).

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing travaille en étroite collaboration avec l'ADEL et peut se féliciter des bonnes relations tissées avec cette association, dont les actions d'implantation et d'accompagnement des entreprises profitent au territoire.

Ainsi, l'ADEL a sollicité, au titre de son budget 2014, une subvention de 40 000 € auprès de l'AME. Des démarches similaires ont été entreprises auprès des autres partenaires (CCIL, Agglo...). Le montant proposé est inchangé par rapport à l'année précédente.

Une nouvelle convention de partenariat est établie sur les mêmes bases que celle de l'année précédente.

Les membres de la Commission Développement Economique et Touristique ont approuvé le principe d'un financement de l'ADEL. Le budget primitif de l'AME 2014 prévoit cette ligne budgétaire.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de **40 000 €** à l'ADEL au titre de l'exercice 2014 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

65) Attribution d'une subvention ordinaire et d'une subvention au titre de la taxe de séjour à l'OTSI – Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « Je vous rappelle qu'une convention entre l'AME et l'OTSI, autorisée par une délibération du 26 juin 2011, définit les obligations des deux parties et prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'OTSI pour couvrir certains frais de fonctionnement. D'autre part, la taxe de séjour a été instaurée au 1^{er} janvier 2008 pour apporter de nouveaux moyens de promotion touristique du territoire.

L'OTSI de l'AME a présenté le 16 décembre 2013 une demande de subvention ordinaire d'un montant de 146.500 € au titre de l'année 2014 (+10.000 €) et sollicité une subvention de 50 000 € au titre de la taxe de séjour pour financer les dépenses de promotion, notamment les dépenses de conception et d'édition des documentations.

Au titre des dépenses courantes de l'association, je vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre de l'année 2014, la somme de **146 500 €**.

Au titre des dépenses finançables par la taxe de séjour et compte tenu des baisses de recettes de cette taxe résultant de la moindre fréquentation des établissements montargois, je vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre de l'année 2014, la somme de **20 000 €**.

Il conviendra que l'OTSI persévère dans la traçabilité des dépenses financées avec ces moyens afin de pouvoir annuellement vérifier que ces ressources particulières contribuent bien aux actions de promotion et de développement touristique du territoire. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

66) Attribution d'une subvention à la Jeune Chambre Economique pour son projet « Osez citoyens » - Exercice 2014

Monsieur HAGHEBAERT : « Cette année, la Jeune Chambre Economique met en œuvre un projet intitulé « Osez Citoyens » dont l'objectif est de promouvoir l'engagement citoyens des jeunes, notamment au travers d'un engagement bénévole.

Ce projet présente un double enjeu :

- ↳ Mettre à l'honneur les jeunes citoyens qui s'investissent bénévolement notamment au travers de missions d'encadrement et de transmission de leur savoir
- ↳ Donner envie à leurs homologues de s'investir eux aussi dans le bénévolat.

Madame JEHANNET siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 36.

Dans cette perspective, la JCE souhaite initier une forte opération de communication en réalisant une série de portraits de jeunes bénévoles (âgés de 18 à 25 ans) pendant une quinzaine de jours en avril 2014.

Ces portraits feront l'objet d'expositions accompagnées d'articles de presse mettant en avant les bénévoles et leurs associations.

La Jeune Chambre Economique, par son courrier du 05 décembre 2013, a saisi l'Agglomération Montargoise Et rives du loing afin d'apporter un soutien quant au financement de cette nouvelle action.

Afin de contribuer au budget de l'opération, je vous propose d'attribuer une subvention à la Jeune Chambre Economique, d'un montant de **500 €**, pour la prise en charge partielle des frais liés à l'organisation et à la communication pour le bon déroulement de cette manifestation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

67) Promesse de vente au bénéfice de la société VOL'V pour la réalisation d'un projet de méthanisation à Pannes/Corquilleroy

Monsieur HAGHEBAERT : « La société VOL'V BIOMASSE appartient au groupe VOL'V et est spécialisée dans la conception et la commercialisation d'unités industrielles de méthanisation. Fin 2011, VOL'V s'est rapprochée de l'A.M.E. pour trouver un site de production de bio méthane issu, majoritairement, de sous-produits agricoles.

L'étude des approvisionnements et des débouchés est aujourd'hui suffisamment avancée pour que VOL'V BIOMASSE souhaite désormais, réserver un terrain d'emprise de 1,77 ha environ.

Une parcelle satisfaisante a été identifiée au parc d'activités de Chaumont, à l'emplacement des stockages provisoires des boues des stations d'épuration. Cet espace sera libéré en 2015, après l'achèvement de la construction, par l'AME, du bâtiment dédié aux boues (chantier en cours).

VOL'V BIOMASSE souhaite que l'AME lui accorde une promesse de vente de cet espace, le temps de mener les études complémentaires et d'obtenir les autorisations nécessaires (dossier ICPE et son volet relatif aux autorisations d'épandage, permis de construire, raccordement au réseau et contrat de vente du gaz).

Par ses avis du 7 juin 2013, France Domaine juge qu'un prix de vente de 5 € HT/m² est acceptable pour la cession du terrain nu, la charge de démolition préalable des immeubles vétustes étant laissée au vendeur. De plus, ces immeubles devront être aussi désamiantés.

Les parties se sont accordées sur les conditions d'une promesse de vente, au prix de 7,5 € HT/m² la vente définitive étant conditionnée par l'obtention des diverses autorisations requises. Les délais de réalisation seront donc assez longs.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

URBANISME ET LOGEMENT

68) P.R.U du Plateau - Résidentialisation de 18 programmes immobiliers - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (18 dossiers)

Monsieur LETORT : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Ainsi, le Conseil communautaire en date du 28 novembre 2013 a décidé du principe de garantir à 100 % les emprunts contractés par VALLOGIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer les projets de résidentialisation situés sur le secteur du Plateau.

Les contrats d'emprunts ayant été signés entre la Caisse des dépôts et consignations et VALLOGIS selon le nouveau dispositif mis en place, il s'agit d'apporter notre garantie par une délibération.

Aussi, je vous propose que l'AME apporte sa garantie, à hauteur de 100 %, pour les emprunts destinés à financer les 18 programmes de résidentialisation situés sur le secteur du Plateau, indiqués ci-dessous et selon les caractéristiques suivantes :

- Durée de 15 ans
- Taux actuariel théorique : 1,85 %
- Taux effectif global : 1,85 %

N° contrat	Lieu	Montant emprunt	Nombre logements
4592 PAM	16 à 32 rue Abbé Foucher à Montargis	15 268 €	9
4597 PAM	60 à 64 Bd Kennedy à Châlette/loing	123 237 €	60
4607 PAM	90 et 92 Bd Kennedy à Châlette/Loing	49 446 €	40
4609 PAM	4-6-8 rue Pierné à Châlette/loing	54 060 €	30
4637 PAM	94 Bd Kennedy à Montargis	27 201 €	20
4618 PAM	1-3 rue Edouard Lalo à Châlette/loing	27 284 €	16
4620 PAM	5 rue St Sébastien à Montargis	36 768 €	24
4699 PAM	5/7/9 rue Edouard Lalo à Châlette/loing	52 569 €	32
4702 PAM	1/3/5/7/9 rue Ravel à Châlette/loing	95 910 €	44
4713 PAM	11 à 17 rue Ravel à Châlette/loing	68 927 €	36
4715 PAM	2-4-6 rue Saint-Just à Châlette/loing	42 456 €	28
4718 PAM	10 à 26 rue de la Pontonnerie à Châlette/loing	63 784 €	42

4719 PAM	1-3 allée du Château-Blanc à Montargis	47 428 €	17
4722 PAM	8 et 10 rue Saint-Just à Châlette/Loing	27 362 €	17
4726 PAM	63 à 71 rue de la Pontonnerie à Montargis	42 470 €	23
4737 PAM	2 à 6 allée du Château-Blanc à Montargis	44 739 €	24
4740 PAM	30 à 36 bis rue Saint-Just à Châlette/loing	46 915 €	41
4796 PAM	30 à 36 rue Saint-Just à Châlette/loing	51 104 €	43

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

69) PLH – Construction de 21 logements sociaux sis rue des Bourgoins à Amilly - Modalités d'octroi de la garantie accordée à France Loire pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LETORT : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux. Le contrat d'emprunt ayant été signé entre la Caisse des dépôts et consignations et France Loire selon le nouveau dispositif mis en place, il s'agit d'apporter notre garantie par une délibération.

Monsieur BEGUIN quitte la séance à 19 heures 40.

Aussi, je vous propose que l'AME apporte sa garantie, à hauteur de 50%, pour l'emprunt destiné à financer la construction de 21 logements sociaux situés rue des Bourgoins sur la commune d'Amilly, indiqué ci-dessous et selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 5631

Ligne de prêt PLAI	565 818 €	Taux : 1,05%	Durée : 40 ans
Ligne de prêt PLAI foncier	146 156 €	Taux : 1,05%	Durée : 50 ans
Ligne de prêt PLUS	1 406 172 €	Taux : 1,85%	Durée : 40 ans
Ligne de prêt PLUS foncier	316 917 €	Taux : 1,85%	Durée : 50 ans

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

70) ADIL du Loiret (Agence Départementale d'Information sur le Logement) – Participation de l'AME pour 2014

Monsieur LETORT : « Par délibération du Conseil communautaire n° 04-33 en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré à l'ADIL du Loiret.

En effet, les objectifs de cette structure, de niveau départemental, à savoir favoriser la connaissance et la réalisation de logements dans le parc privé et informer les partenaires de l'habitat ainsi que les particuliers, sont en adéquation avec ceux que souhaite mener l'AME en matière de politique de l'habitat et d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Aussi, je vous propose:

- D'approuver la participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en 2014 à l'ADIL du Loiret,
- De verser à l'ADIL du Loiret, la somme d'un montant de **6 897 €**, les crédits sont prévus au budget primitif 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.»

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

71) HD - PACT du Loiret – Participation de l'AME pour 2014

Monsieur LETORT : « Par délibération en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré en lieu et place des communes membres à l'HD-PACT du Loiret.

Cette association loi 1901 mène des actions, notamment en matière d'amélioration de l'habitat du parc privé et de développement local en direction des particuliers et des collectivités locales qui entrent bien dans les orientations inscrites dans le Programme Local de l'Habitat.

Le rapport d'activités en 2013 fait état :

1. Aides aux propriétaires occupants :

Pour 37 logements, des travaux pour un montant de 376 500 € ont été effectués et ont reçu 184 205 € (taux global de subventionnement de 49 %)

2. Subventions aux propriétaires bailleurs :

5 logements vacants ont été réhabilités et mis sur le marché avec des loyers maîtrisés : des subventions d'un montant de 104 609 € ont été octroyées d'une part par le Conseil général du Loiret pour 20 540 € et d'autre part par l'ANAH pour 84 069 €.

Aussi, je vous propose :

- de renouveler l'adhésion de l'AME à l'HD- PACT du Loiret pour l'exercice 2014 ;
- de verser, à l'HD- PACT du Loiret une participation de **1 442,50 €**, pour 2014 ; les crédits sont prévus au budget primitif 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

72) Commune de Cepoy - Acquisition de la parcelle cadastrée AB n° 25 appartenant à Madame AUGUSTE – délibération complémentaire

Monsieur DOOR : « Suite aux délibérations en date du 28 novembre 2013 et du 19 décembre 2013, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir la parcelle AB n° 25 appartenant à Madame AUGUSTE, sise sur la commune de Cepoy.

Le montant indiqué dans la précédente étant erroné car les frais de négociation n'ont pas été pris en compte, il s'agit d'annuler les délibérations et d'en reprendre une conforme au dossier.

Aussi, je vous propose :

- D'annuler et de remplacer les délibérations du Conseil communautaire en date des 28 novembre et 19 décembre 2013 ;

- D'acquérir la parcelle cadastrée AB n°25 pour partie, d'une superficie d'environ 280 m², sise à l'angle des rues Saint-Antoine et de La Libération sur la commune de Cepoy appartenant à Madame AUGUSTE, héritière de Madame Roberte MOKHTARI, en sachant que cette acquisition s'effectuera, à hauteur de 60% pour l'AME et à hauteur de 40% pour la commune de Cepoy ; le montant de l'acquisition étant décomposé de la manière suivante : 71 390,47 € prix net vendeur et 3 609,53 pour les frais de négociation dus au notaire ;
- De payer les frais de bornage, de division et les frais notariés pour l'acquisition ;
- De céder la partie de la parcelle acquise par l'AME à VALLOGIS par bail emphytéotique, d'une durée de 65 ans à l'euro symbolique en vue de la réalisation d'un logement social ;
- Les frais notariés pour le bail emphytéotique seront partagés entre l'AME et VALLOGIS ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés relatifs à l'acquisition et à la rétrocession de la parcelle AB n° 25 pour partie sise à Cepoy ainsi que tout document s'y afférent. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

73) Commune d'Amilly-Pôle commercial du Chesnoy : avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement

Monsieur DOOR : « En application des textes en vigueur, notamment des articles L.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme et par délibération en date du 24 mai 2012, l'AME a confié à la société REDEIM la réalisation du Pôle commercial du Chesnoy dont l'objet est l'aménagement de l'ancien site militaire « de Mormant » sur la commune d'Amilly.

Pour mémoire, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 par délibération du 13 décembre 2012 :

- Modification du raccordement du giratoire d'accès à l'ensemble de la zone,
- Augmentation de 1000 m² des surfaces dédiées aux concessions automobiles,
- Diminution de moitié de l'espace vert central et du nombre de plans d'eaux prévus.
- Baisse du prix de vente de 70 € à 65 € du m²
- Intégration des recettes liées à l'implantation d'un hôtel soit 257 000 €

Monsieur BEGUIN siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 44.

Dans le cadre de ces négociations avec les professionnels de l'automobile et compte tenu des difficultés de ce secteur, REDEIM a modifié son projet d'aménagement au regard des besoins exprimés en termes de fonctionnement et pour aboutir à un prix de vente de 50 € du m².

Parallèlement, l'AME en charge de la réalisation des équipements externes de la zone a procédé aux études de maîtrise d'œuvre :

- Raccordement réseau assainissement/Alimentation Eau Potable : marché de 203 000 € Hors Taxes
- Giratoire : 639 580 € Hors Taxes
- Déconstruction Bâtiment (emprise giratoire) : 133 000 € Hors Taxes

REDEIM participera donc à hauteur de 203 000 € pour le raccordement Réseaux, de 479 000 € pour le giratoire d'accès (639 580 €-160 000 € de subventions Département et Région) et de 133 000 € pour la déconstruction d'un bâtiment.

Eu égard à ces éléments, les modifications formalisées par l'avenant n° 2 porteront sur :

- L'article 31 du traité-Principes de financement des équipements à la zone :
 - Participation de l'aménageur fixée à **320 000 € HT** pour le rond-point portée à **479 000 € HT**
 - Participations de l'aménageur fixée à **350 000 € HT** pour le raccordement Assainissement et **145 000 € HT** pour le raccordement adduction d'eau potable ajustées à **203 000 € HT**
 - Participation de l'aménageur fixée à **133 000 € HT** pour la déconstruction du bâtiment dans l'emprise du giratoire d'accès à la zone

- L'annexe 3-Schéma d'aménagement
 - Parcellaire ajusté aux besoins de taille et de localisation des concessions automobiles
 - Création d'un îlot central cessible notamment pour y intégrer une « carrosserie blanche » de **4133 m²** (commune au pôle)
 - Redistribution des espaces verts de **16 800 m² à 6 800 m²** dans le pôle Services au nord de l'opération

- L'annexe 4-Calendrier détaillé de l'opération :
 - Fin des recours contre le permis d'aménager et acquisition du terrain par REDEIM à l'AME **en novembre 2014**
 - Travaux Démolition-Dépollution/VRD/Verdissement **de décembre 2014 à novembre 2015**
 - Démarrage travaux de construction Entreprises à partir **d'août 2015**

- L'annexe 6-Bilan d'aménagement
 - Les dépenses Travaux passent de **4 396 000 € à 3 559 000 € (-843 000€)** : Voiries (-128 000 €), Terrassements (-145 000 €), Signalétique (-146 000 €), Espaces Vert (-120 000 €) et Eclairage (-100 000 €).
 - Dépenses : ajustements des frais à la charge du concessionnaire et réalisés par la collectivité (**cf. article 31 du traité**)
 - Augmentation des surfaces cessibles totales en m² ; de **123 574 à 130 289** soit +6715 (de **109 950 à 115 789** pour les concessions automobiles)
 - Recettes unitaires-prix de vente au m² : de **65 à 50 €** pour les concessions, de **90 à 120 €** pour la station de lavage, de **100 à 120 €** pour le contrôle technique, les bureaux, la station-service et le restaurant, **de 65 à 70 €** pour l'hôtel

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation du pôle commercial du Chesnoy à Amilly avec la société REDEIM. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

74) Commune de Corquilleroy-Extension du pôle d'activités du Bigot : autorisation de déposer un dossier pour l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquisitions foncières

Monsieur DOOR : « Le pôle d'activités du Bigot, situé à Corquilleroy, a été reconnu d'intérêt communautaire par délibération n° 03-68 du 22 mai 2003.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing gère ce pôle d'activités depuis la signature de la convention de mise à disposition (autorisée par la délibération n° 05-204 du 3 novembre 2005).

Ce pôle, d'environ 3 ha et qui accueille une dizaine d'entreprises, est aujourd'hui totalement commercialisé.

L'AME a anticipé l'extension de ce pôle d'activités sur sa partie ouest (parcelle YB 88 pour une emprise d'un peu plus de 3 ha) en le classant dans le cadre du PLU intercommunal en 1 AUC.

Pour permettre d'apporter une réponse aux entreprises locales qui veulent s'étendre et accueillir de nouvelles activités, l'AME vient de délibérer sur la reconnaissance d'intérêt communautaire de l'extension, sur une emprise d'un peu plus de 3 ha, du pôle d'activités du Bigot à Corquilleroy. Cela impose de maîtriser la parcelle YB 88p. Cette maîtrise peut être obtenue soit par voie amiable, soit par expropriation (DUP).

A l'heure actuelle, les négociations amiables avec le propriétaire n'ont pas abouti.

La commission Développement Economique et Touristique du 16 décembre 2013 a donné un avis favorable sur ce projet.

La commission Intercommunalité du 5 février 2014 s'est prononcée sur l'intérêt communautaire de l'extension du pôle du Bigot.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre l'acquisition du foncier privé par voie amiable ou au besoin par voie d'expropriation.
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier et de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'extension du pôle d'activités du Bigot à Corquilleroy. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

75) Concession d'aménagement « Pôle commercial du Chesnoy » à Amilly : présentation et approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)

Monsieur DOOR : « L'AME a signé le traité de concession et ses annexes le 15 juin 2012 avec la société REDEIM pour une durée de 8 ans.

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et à l'article 34 du traité de concession, *le concessionnaire adresse au concédant chaque année à la date anniversaire de signature de la présente concession un compte-rendu technique et financier de l'opération comportant en annexe notamment :*

- *Bilan prévisionnel actualisé des activités objet de la concession*
- *Plan de trésorerie actualisé*

- *Tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées et programme prévisionnel des acquisitions et cessions à venir*
- *Compte-rendu technique*
- *Note de synthèse sur l'état d'avancement de l'opération*

Le CRACL rappelle donc que :

- Au regard du délai de négociation avec les concessionnaires automobiles, seules les études préalables ont aujourd'hui démarré.
- Cela explique la trésorerie négative (aucune recette associée). Les dépenses préalables sont payées en fonds propre par REDEIM.
- Aucune acquisition ni cession n'a été réalisée durant l'année 2012/2013. L'acquisition des terrains par REDEIM à l'AME interviendra en 2014 ainsi que la pré-commercialisation des terrains auprès des concessionnaires automobiles.
- Les travaux n'ont pas démarré au regard des délais accrus de pré-commercialisation des lots auprès des concessionnaires automobiles. Des discussions importantes ont été menées par REDEIM pour faire adhérer au projet les entreprises.
- Plusieurs réunions se sont déroulées avec les concessionnaires de l'agglomération et le consensus global s'est orienté vers une nouvelle réflexion d'aménagement permettant d'améliorer le coût de revient de l'opération et donc le prix de vente. Un nouveau plan masse remporte l'adhésion du plus grand nombre en conciliant les impératifs techniques et financiers de chacun.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'autoriser Monsieur le Président à approuver le CRACL de l'exercice 2012/2013 pour la concession d'aménagement « Pôle commercial du Chesnoy » à Amilly. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

76) PLU intercommunal – Approbation du bilan de la concertation pour la modification simplifiée sur la commune de Châlette sur Loing – « Garenne Malot »

Monsieur DOOR : « Par arrêté n° 13-176 du 27 novembre 2013, Monsieur le Président de l'AME a prescrit la procédure de modification simplifiée du PLUi relative à la suppression de l'indice « m » (militaire) lié à l'ancienne occupation militaire de la zone située lieudit « La Garenne Malot » à Châlette/Loing.

Et, par délibération n° 13-298 du Conseil communautaire du 28 novembre 2013, les modalités de concertation suivantes ont été approuvées : elles consistent en la mise à disposition du public, à l'AME, en mairies de Châlette-sur-Loing et Paucourt, d'un dossier composé de :

- arrêté n° 13-176 prescrivant la procédure de modification simplifiée,
- délibération de l'AME fixant les modalités de concertation,
- plan de situation du secteur concerné,
- extrait du zonage en vigueur,
- l'avis éventuel des Personnes Publiques Associées au fur et à mesure de leur réception à l'AME.

Un registre a également été mis à disposition afin que le public puisse émettre ses observations éventuelles. Compte tenu de la proximité de la limite communale avec Paucourt, il a été également proposé de l'englober dans le dispositif.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une annonce dans « La République du Centre » du vendredi 20 décembre 2013, et d'un affichage à l'AME et dans les communes membres de l'AME concernées par le PLUi. La concertation s'est déroulée du 6 janvier au 7 février 2014.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président doit présenter le bilan de celle-ci au conseil, qui en délibèrera.

Aucune observation n'a été formulée à ce jour.

Je vous demande de bien vouloir approuver le bilan de la concertation avec le public pour la modification simplifiée du PLUi sur la commune de Châlette-sur-Loing, lieudit « Garenne Malot » tel que présenté ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

77) PLU intercommunal – Arrêt du projet et approbation du bilan de la concertation de la procédure de révision allégée sur la commune de Cepoy (zone des étangs)

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 13-292 du Conseil communautaire du 28 novembre 2013, ont été approuvées les modalités de concertation avec le public pour la mise en révision allégée sur la commune de Cepoy, à savoir : mise à disposition du public, à l'AME et en mairie de Cepoy, d'un dossier composé de :

- ❑ délibération de l'AME fixant les modalités de concertation
- ❑ plan de situation du secteur concerné
- ❑ extrait du zonage en vigueur
- ❑ compte rendu de la réunion avec les Personnes Publiques Associées après tenue de celle-ci.

Un registre a également été mis à disposition afin que le public puisse émettre ses observations éventuelles.

Madame CHAPILLON quitte la séance à 19 heures 47.

Je vous rappelle que le secteur objet de la présente procédure concerne la zone des étangs de Cepoy. Dans le périmètre de cette zone N, la parcelle AD n° 692 est occupée par la base nautique des étangs de Cepoy, bâtiment qui a brûlé en avril 2011.

Les dispositions de concertation ont fait l'objet d'une annonce dans « La République du Centre » du vendredi 27 décembre 2013, et d'un affichage à l'AME et en mairie de Cepoy. La concertation se déroule depuis le 27 décembre 2013. Notification de la délibération du 28 novembre 2013 a été faite auprès des personnes publiques associées.

Par arrêté du 13 janvier 2014, Monsieur le Préfet du Loiret décide de dispenser cette procédure d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président doit présenter le bilan de celle-ci au conseil, qui en délibèrera, et arrêter le projet de révision allégée.

Aucune observation n'a été formulée à ce jour.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation avec le public pour la révision allégée du PLUi sur la commune de Cepoy, site des étangs tel que présenté ci-dessus,
- arrêter ledit projet de révision allégée du PLUi. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

78) Commune de Montargis – Château d'eau de la Collettere – Convention d'occupation

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de travaux de modernisation et d'extension de son dispositif de vidéo protection, la ville de Montargis prévoit la pose de caméras supplémentaires dont les flux seront rapatriés via lien radio sur le château d'eau de la Collettere. Il est donc nécessaire de prolonger leur réseau de fibre optique jusqu'au sommet dudit château d'eau et d'y installer deux antennes.

La ville de Montargis demande donc l'autorisation :

- de réaliser une tranchée jusqu'au pied du château d'eau,
- d'acheminer le câble de fibre optique au sommet du château d'eau,
- de poser deux antennes au sommet dudit château,
- effectuer tous travaux nécessaires pour faciliter la pose.

Les conditions principales de la convention sont les suivantes :

- durée : celle des ouvrages présents ou ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ;
- aucune indemnité.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver la constitution d'une convention de servitude et d'occupation AME/Ville de Montargis ou son prestataire pour la parcelle AS n° 73 sise chemin de la Collettere ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention devant intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à sa conclusion. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

79) Commune de Montargis – Centre commercial de la Chaussée – Acquisition de locaux commerciaux au 1er étage

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire et de la délocalisation de services extérieurs (MEEL, SCOT) et internes de l'hôtel communautaire, l'AME a acquis en 2013 les lots appartenant à la ville de Montargis au centre commercial de la Chaussée pour un montant de 450 000 €.

Deux nouvelles opportunités se présentent :

- 1) Un local attenant à la propriété de l'AME de 66 m² proposé à la vente au prix global de 54 500 € décomposé comme suit : prix principal 46 000 € ; provision pour frais d'acte notarié : 4 500 € ; rémunération NEXITY : 4 000 €
- 2) Un local séparé du premier par une cellule commerciale de 83 m² proposé à 65 000 € décomposé comme suit : prix principal 55 000 € ; provision pour frais d'acte notarié : 5 000 € ; rémunération NEXITY : 5 000 €

Madame CHAPILLON siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 50.

Le premier local servirait à la maison de santé puisque l'ARS consultée sur notre projet a demandé l'adjonction de bureaux supplémentaires.

Le deuxième local servirait à installer la médecine scolaire. Cette médecine scolaire a besoin de deux bureaux de médecins et d'un bureau de secrétaire.

Les deux médecins scolaires reçoivent en consultation les élèves de maternelles, primaires et collèges de l'agglomération montargoise et des intercommunalités voisines (secteur de Ferrières-en-Gâtinais, Bellegarde, Château-Renard, Lorris et Courtenay) soient pour les deux praticiens 20 608 élèves.

Finalement à la Chaussée, la cohérence des offres de soins se renforcera avec la MSP (maison des services publics, le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), la médecine scolaire avec dans l'environnement immédiat un laboratoire d'analyses médicales, un service d'aide à domicile et une pharmacie.

France Domaine, dans son avis du 10 février 2014, a émis un avis favorable uniquement sur les prix de vente principaux, soit : lot de 66 m² : 46 000 €, lot de 83 m² : 55 000 €.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'accepter l'acquisition d'un local de 66 m² au prix total de 54 500 € et d'un local de 83 m² au prix total de 65 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de ces deux acquisitions. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

80) Commune d'Amilly – Réalisation d'un accotement rue des Ponts – Acquisition des parcelles BM n° 70 et 72

Monsieur DOOR : « Dans le plan de déplacements urbains (PDU) approuvé en juillet 2006, la rue des Ponts située à Amilly est inscrite en tant que réseau communautaire. Toutefois, cette voie n'a pas d'accotement stabilisé sur toute sa longueur suffisamment large pour sécuriser la circulation piétonne.

Des acquisitions ont déjà été approuvées par le Conseil communautaire du :

- 21 mars 2012 pour la parcelle BM n° 71 (1 192 m²) appartenant aux consorts GUERRET pour 550 €,
- 28 novembre 2013 pour la parcelle BM n° 38p (environ 943 m²) appartenant aux consorts HUREAU à 0,45 €/m², soit environ 424,35 €.

Des négociations amiables ont donc été engagées avec les derniers propriétaires concernés par cette rue, les consorts LANCELIN propriétaires des parcelles BM n° 70 et 72 partiellement concernées par le projet de réalisation d'accotement : environ 1 146 m² sur une superficie totale de 59 240 m². Lesdites parcelles sont actuellement classées en zone N (naturelle) au plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal et en aléa moyen au plan de prévention du risque inondation (PPRI) Loing amont.

Un accord de prix de vente a été trouvé à 0,45 €/m². Les frais de bornage seront à la charge de l'AME.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'accepter l'acquisition des parcelles BM n° 70 et 72p, d'environ 1 146 m², sises à Amilly pour la réalisation d'un accotement rue des Ponts au prix de 0,45 €/m² aux consorts LANCELIN ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la conclusion de ladite acquisition. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

TRAVAUX

- 81) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie la subvention pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées – Programme 2013

Monsieur DUPATY : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) a inscrit dans ses programmes de travaux 2013 la réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées.

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Société IRH pour un montant de 24 042,50 € HT. Les travaux sont estimés à 975 000 € HT et concernent les communes de Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Montargois, Pannes, Paucourt et Villemandeur et notamment les rues suivantes :

Communes	Réhabilitation	Montant HT
CEPOY	Avenue du Château	134 780 €
CHALETTE/LOING	Poste Ferdinand Buisson et poste de Saint Gobain	140 000 €
CORQUILLEROY	Rue Prudent Harry/Achille Fouquin	331 880 €
MONTARGIS	Poste de refoulement le Patis et Berthelot	29 800 €
PANNES	Rue de la Belle au Lait	31 480 €
PAUCOURT	Rue du Stade	153 180 €
VILLEMANDEUR	Rue de la Pontonnerie	153 880 €
TOTAL H.T. - Programme 2013		975 000 €

La mission de coordination SPS attribuée à Ouest Coordination est estimée à 3 000 € HT.

Les contrôles de réseaux seront réalisés par l'entreprise qui sera adjudicataire du prochain marché à bons de commande. Le montant est estimé à 29 500 € HT. Le contrôle des matériaux de chemisage par le CSTB est estimé à 500 € HT.

Ces travaux de réhabilitation qui se feront soit à ciel ouvert, soit par une technique sans ouverture de fouille sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Les aides prévues par l'Agence de l'Eau sont une subvention au taux de 30 %.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'AESN, la subvention pour la Maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées – programme 2013 ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant son attribution effective. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

82) Aménagement des plans d'eau de Cepoy : demande de subvention au Conseil général du Loiret dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département

Monsieur DUPATY : « L'AME a acquis en 2005 des anciennes carrières de granulats (étangs) sur la commune de Cepoy située au nord de l'agglomération, pour la réalisation d'un plan d'eau unique d'environ 100 hectares.

Ce domaine est desservi par la RD 440 et la RD 240 et situé en contrebas du viaduc de l'autoroute A 19. Ce domaine est également en prise directe avec :

- l'Eurovéloroute qui suit le parcours du canal du Loing,
- le camping communautaire des « Rives du Loing »,
- la maison des compagnons du devoir (dans le château de Cepoy),
- l'auberge de jeunesse,
- la maison suédoise.

Ce site accueille par ailleurs de nombreuses manifestations sportives : nage en eau libre, triathlon, course de VTT.

Aussi, compte tenu de la situation géographique et des activités de ce domaine, l'AME a souhaité le mettre en valeur et le rendre attractif, tout en préservant les milieux naturels bordant les plans d'eau.

Ces travaux consistent à :

- sécuriser et rendre accessible les accès des abords et les cheminements intérieurs,
- débroussailler et aménager le pourtour des étangs afin de permettre l'installation d'aires de repos et de créer des espaces ludiques aux visiteurs.

Le coût total des travaux réalisés s'élève à 236 847,93 € HT.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil général du Loiret, la subvention pour les travaux d'aménagement des plans d'eau de Cepoy dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

83) Réfection des sanitaires au camping de la Forêt à Montargis : demande de subvention au Conseil général du Loiret dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département

Monsieur DUPATY : « L'AME souhaite réaliser la réfection et l'aménagement des locaux sanitaires du camping de la Forêt à Montargis.

Ce camping est idéalement situé à l'entrée de la Forêt de Montargis et présente de nombreux atouts touristiques.

Aussi, devant la vétusté des sanitaires, il est indispensable de réaliser des travaux de mise aux normes réglementaires applicables aux Etablissements de plein air, tant sur le plan :

- de l'hygiène et de la sécurité des usagers,
- du confort propre à ce type d'établissement,
- de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le coût total des travaux réalisés s'élève à 268 741,43 € HT.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil général du Loiret, la subvention pour les travaux de réfection des sanitaires au camping de la Forêt de Montargis dans le cadre de la convention de développement et de partenariat 2011-2015 entre l'AME et le Département. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

84) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc (RD 94) sur la commune de Montargis portant sur des modifications du projet en phase travaux

Monsieur DUPATY : « La réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc (RD 94) à Montargis a fait l'objet d'une convention de groupement de commandes entre l'AME et la commune de Montargis, approuvée par le Conseil Communautaire du 21 mars 2012.

Or, des modifications du projet sont intervenues au cours des travaux et certaines prestations ont été réduites ou non exécutées.

L'ajustement du projet en phase travaux a donc modifié la participation financière de l'AME.

La convention de groupement de commandes prévoyait le versement par l'AME d'une somme de 619 095,00 € HT, soit **740 437,62 € TTC**, comportant :

- 42 150,00 € HT soit **50 411,40 € TTC** pour les eaux pluviales,
- 576 945,00 € HT soit **690 026,22 € TTC** pour l'aménagement des trottoirs.

Après ajustement, la Communauté d'Agglomération devra verser la somme de :

- 31 467,50 € HT soit **37 635,13 € TTC** pour les eaux pluviales,
- 493 277,88 € HT soit **589 960,34 € TTC** pour l'aménagement des trottoirs,

soit un montant total de 524 745,38 € HT (**627 595,47 € TTC**), représentant désormais 53,30 % du montant global des travaux.

Il convient donc de conclure un avenant en moins-value pour l'AME de **112 842,15 € TTC** à la convention de groupement de commandes.

Aussi, je vous propose d'approuver cet avenant à la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

85) Autorisation à Monsieur le Président de signer le futur marché de reprise de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du musée Girodet

Monsieur DUPATY : « Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du Musée GIRODET et suite à la délibération n°11-52 du Conseil communautaire en date du 17 février 2011, une procédure de concours restreint a été lancée afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour effectuer les études et suivre les travaux nécessaires à cette opération. Les missions confiées au maître d'œuvre à ce titre étaient les suivantes : Esquisse, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR. Elles étaient assorties en option de missions complémentaires : Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux, pour la restructuration et l'extension de l'édifice, et collaboration en phases de conception et phase travaux.

A l'issue de ce concours, la délibération n° 11-146 du Conseil communautaire du 27 juin 2011 a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre et autorisé le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement DUBOIS et associés/SLH pour un montant total provisoire de rémunération de 716 000,24 € HT (mission de base et OPC).

Par la suite, le marché de maîtrise d'œuvre a, en premier lieu, fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 26 mars 2012 concernant le recours à un professionnel spécialisé coordonnateur des systèmes de sécurité incendie, lequel a eu pour conséquence l'augmentation du montant du marché global de 0,98 % par rapport au marché de base et le portant ainsi à 723 000,24 € HT. Il a, en second lieu, été passé un avenant n° 2 au marché en date du 1^{er} juillet 2013 en vue d'ajouter à la mission du maître d'œuvre une mission EXE relative uniquement à la galerie vitrée sur la façade nord. Cet avenant a engendré une nouvelle augmentation du contrat à hauteur de 1,63 %, soit un nouveau montant de marché porté le marché à 734 800,24 € HT.

Après mise en concurrence effectuée par avis d'appel public à la concurrence publiée au BOAMP et au JOUE respectivement en date des 24 et 23/08/2013, les offres concernant les 20 lots de travaux du musée GIRODET ont été réceptionnées et analysées par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Par décision n°13-15 du Président en date du 23 octobre 2013, l'appel d'offres précité a été déclaré sans suite en raison d'erreurs d'ordres techniques ayant entaché la consultation, de l'insuffisance de concurrence, et du coût des travaux manifestement excessif au regard des offres reçues – celui-ci dépassant de plus d'un tiers le budget affecté par le maître d'ouvrage à l'ensemble de l'opération.

Pour ces raisons et après délibération n°13-342 du 20 décembre 2013, le Président a décidé de mettre fin au marché du Cabinet Dubois après la phase DCE afin d'envisager la poursuite des études avec un autre cabinet d'études.

Afin de mener à terme la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Musée Girodet et de pouvoir en relancer les travaux selon les meilleurs délais, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président, en vertu de l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, à signer le futur marché de reprise du contrat de maîtrise d'œuvre qui a été résilié avec le Cabinet DUBOIS et associés/SLH. Pour cela, il est nécessaire de lancer un avis d'appel public à concurrence selon les modalités suivantes :

1) Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Aujourd'hui, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing souhaite désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour une reprise des études sans conception jusqu'à la réalisation complète des travaux dont le montant est fixé à **5 204 000 € HT**, valeur novembre 2011.

Cette enveloppe financière concerne les travaux de restructuration et d'extension y compris mobiliers des espaces publics, aménagements extérieurs limités et VRD, hors muséographie et signalétiques traitée en interne par une équipe de scénographie conception-réalisation avec laquelle l'équipe retenue sera amenée à collaborer durant toute la durée de l'opération, en particulier pour définir au mieux les obligatoires interfaces entre leurs deux approches

Le marché est assorti des missions complémentaires :

- ordonnancement, pilotage et coordination des travaux
- coordination en matière de SSI.

Les caractéristiques essentielles de ce marché sont définies comme suit :

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la reprise et l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre sans conception et la conduite du chantier de travaux sur la base du DCE d'un projet de restructuration et d'extension du musée Girodet avec pour missions :

- la recherche de toute solution ou d'adaptation du projet permettant de rester dans les contraintes fixées par le maître d'ouvrage, dans le respect d'un projet architectural défini, d'un permis de construire obtenu et des données du programme architectural environnemental fonctionnel et technique ;
- la conduite à son terme du chantier de réalisation des travaux (Missions ACT, VISA, DET, AOR – Missions complémentaires : OPC, CSSI).

2) Le montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel indicatif de ce nouveau marché de maîtrise d'œuvre est défini à **500 000 € HT**.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

3) Procédure envisagée

La procédure utilisée sera l'appel d'offre ouvert (articles 74-III alinéa 5b et 57 à 59 du code des marchés publics). Un jury composé dans les conditions définies au I de l'article 24 du code des marchés des publics (commission d'appel d'offres "élargie" composée avec au moins un tiers des membres ayant la qualification d'architecte ou une qualification équivalente) émettra un avis motivé sur les candidatures et sur les offres. »

Monsieur DOOR explique que le cabinet retenu initialement avait dépassé l'enveloppe budgétaire. Une nouvelle procédure est relancée.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, BERTHIER avec pouvoir de Monsieur CHUPAU, RAMBAUD, CLEMENT, PEPIN, BERTHELIER, PATUREAU et VALS s'abstiennent).

86) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes avec les communes de Chalette-sur-loing et Montargis pour les travaux de voirie des tranches 2 et 3 du renouvellement urbain des espaces publics du quartier du Plateau

Monsieur DUPATY : « Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier du Plateau (programme ANRU), une convention de groupement de commandes a été passée entre l'AME, la Ville de Châlette-sur-Loing et la Ville de Montargis, définissant ainsi les participations de chacune des collectivités.

Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2011.

Un avenant n° 1 a été conclu pour redéfinir les parts de chaque partie suite à la réalisation de travaux non initialement prévus (enfouissement des réseaux aériens). Celui-ci a été approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2012.

La convention prévoit le versement des montants dus en fonction de l'avancement des travaux soit une somme globale de 924 092,80 € TTC

Compte tenu de l'avancée des travaux, la ville de Montargis a souhaité pouvoir effectuer le versement de sa part en deux fois, soit :

- 500 000,00 € en 2014,
- 424 092,80 € en 2015.

Aussi, je vous propose d'approuver cet avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes précisant les versements de la Ville de Montargis et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

TRANSPORTS

87) Extension du périmètre de transport urbain (PTU) de l'AME : Approbation de la convention d'affrètement des services de transport départementaux du Conseil général du Loiret pour la desserte interne du PTU de l'AME et autorisation de Monsieur le Président de signer ladite convention

Monsieur SCHOULEUR : « L'extension du périmètre de l'AME, sur les cinq communes de Chevillon-sur-Huillard, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard et Solterre, a impliqué la reprise de la compétence transport, notamment le transport scolaire, sur la totalité du territoire communautaire.

Ainsi, par délibération n°13-211 en date du 27 juin 2013, une convention de transfert de compétence relative à l'organisation et au financement des transports scolaires au sein de la totalité du Périmètre de Transport Urbain a été conclue entre le Conseil général du Loiret et l'AME et ce à compter du 8 juillet 2013.

Il s'agit maintenant, par convention, d'organiser la complémentarité entre les lignes urbaines et les dessertes urbaines des lignes départementales, notamment la ligne 6 et de définir les modalités techniques et financières, dont voici les caractéristiques :

- Les lignes départementales qui pénètrent dans le P.T.U. peuvent y déposer leurs voyageurs y compris les scolaires, aux arrêts utilisés par le réseau urbain.
- Les lignes départementales qui prennent leur départ à l'intérieur du P.T.U. peuvent prendre en charge ou déposer des voyageurs y compris les scolaires, à l'intérieur du P.T.U., aux arrêts utilisés par le réseau urbain.
- Tarification urbaine pour trajet interne, décidée par l'AME et tarification non urbaine pour la desserte externe au PTU, décidée par le Conseil général
- Exploitation et gestion confiée d'une part, à Kéolis AME et d'autre part, à Odulys
- Compensation financière, versée à Odulys par Kéolis AME pour la ligne 6, d'un montant annuel de 10 000 € et 5 000 € la première année relatifs à la modification de la billettique sur les autocars
- Durée de la convention de 4 ans, renouvelable expressément

Aussi, je vous propose,

- D'approuver les termes de la convention d'affrètement des services de transport départementaux du Conseil général du Loiret pour la desserte interne du P.T.U. de l'AME,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce document. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

MOTION

88) Motion contre le projet de découpage cantonal

Monsieur DOOR : « Vu loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, en instituant l'élection des conseillers départementaux par binôme de candidats et en divisant par deux le nombre de cantons, et obligeant à un redécoupage général.

Considérant que les élus ont découvert dans la presse le projet de décret créant les nouveaux cantons du département du Loiret,

Considérant l'intérêt à conserver des cantons regroupant des communes unies par des projets de vie communs,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir une proximité entre les élus siégeant au conseil départemental et leurs concitoyens,

Considérant que de la cohérence des territoires entre eux dépend le bon fonctionnement des institutions et de la démocratie,

Considérant que le strict respect de l'équilibre démographique ne doit pas prévaloir sans tenir compte des limites de territoires,

Considérant qu'il est très important de permettre une représentation des communes rurales et de leurs habitants,

Considérant le manque de concertation avant la prise de cette décision,

Les élus de l'Agglomération Montargoise souhaitent que la commune de Villevoques, appartenant au canton actuel de Chalette-sur-Loing, soit intégrée aux nouveaux cantons de l'intercommunalité par cohérence territoriale.

Les élus de l'Agglomération Montargoise s'opposent à ce redécoupage tel qu'il a été présenté. »

Monsieur DELAVEAU rappelle que le découpage proposé suit les préconisations du Conseil constitutionnel, à savoir le rééquilibrage démographique. Actuellement, un canton peut représenter 5 ou 6 000 habitants, quand d'autres cantons en représentent plus de 20 000. Il s'agit d'une injustice en défaveur des cantons urbains. La deuxième préconisation porte sur les cantons nouveaux qui doivent suivre les limites des Communautés de communes. La commune de Villevoques est concernée puisqu'elle a choisi de faire partie de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) et non pas de l'AME. Les élus paucourtois voteront contre cette motion.

Monsieur RAMBAUD s'interroge sur la pertinence de cette motion très politique, pour la dernière délibération de ce mandat. Il considère comme singulier d'amener cette question sur la table ce soir. Il ne souhaite pas reprendre les arguments, soulevés par Monsieur DELAVEAU. Toutefois, il prévient que les élus châlettois socialistes voteront contre cette motion. Les arguments pour la cohérence de ce découpage des cantons pourraient être débattus, mais les élus seront probablement amenés à en parler dans les prochains mois.

Monsieur DOOR signale que plus de 55 % des départements ont voté contre ce découpage des cantons, y compris les départements socialistes.

Monsieur DEMAUMONT déclare que les élus communistes de Châlette-sur-Loing ne prendront pas part au vote, car ils ne comprennent pas le sens de cette motion, telle qu'elle est

rédigée. Celle votée au Conseil général comportait un tout autre contenu. Cette motion est une diversion.

Motion votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Mesdames et Messieurs RAMBAUD, BERTHELIER, DELAVEAU et PARASKIOVA votent contre, Mesdames et Messieurs SCHOULEUR, BEYER, BEGUIN, DUCHENE, DECOURT, SERRANO et COULON s'abstiennent, Mesdames et Messieurs DEMAUMONT, BERTHIER avec pouvoir de Monsieur CHUPAU, CLEMENT, PEPIN, PATUREAU et VALS ne prennent pas part au vote).

o o o o o

Monsieur DOOR est satisfait du déroulé de cette séance dans un temps imparti, et dans une atmosphère sereine. Il invite les élus à prendre le verre de l'amitié, à l'occasion du dernier Conseil communautaire du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 20 heures 05.

**Le Secrétaire
de séance**

**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing**

Catherine FEVRIER

Jean-Pierre DOOR